

SUOMALAISEN TIEDEAKATEMIAN TOIMITUKSIA. SARJA B. NID. VIII. N:o 1.
ANNALES ACADEMIÆ SCIENTIARUM FENNICÆ. SER. B. TOM. VIII. N:o 1.

LES
ARCHIVES DE SIMANCAS

AU POINT DE VUE DE
L'HISTOIRE DES PAYS DU NORD-BALTIQUE

RAPPORT
A L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE FINLANDE

par

Henry BIAUDET

Membre de l'Académie et Chef de la Mission historique finlandaise à Rome



GENÈVE
IMPRIMERIE E. CHAUMONTET
12, rue des Rois
1912

RECHERCHES SUR LA VIE DE LA FLORE
ET LA FAUNE DE LA MONTAGNE

ARCHIVES DE ZOOLOGIE

REVUE DE ZOOLOGIE

HECKEL

REVUE DE ZOOLOGIE

SIMANCAS

La Bourgade et son château. — Esquisse historique. — Etat actuel.

A onze kilomètres au sud-ouest de Valladolid, sur la poudreuse route qui de cette ville conduit à Salamanca, se trouve le petit hameau de Simancas. Perché au haut d'une falaise dominant à pic le cours de la Pisuerga, que traverse en cet endroit un vieux pont romain de dix-sept arches, et dominé à son tour par l'énorme masse grise d'un vieux château-fort aux murailles crénelées et rébarbatives, Simancas a dû constituer autrefois une position stratégique de premier ordre.

La légende fait remonter les origines du village aux Romains et rattache son nom aux luttes héroïques contre les Maures¹. Sans remonter aussi haut que la légende, l'histoire *documentaire* n'en prête pas moins à la bourgade de très antiques et très glorieuses traditions². De fait, au XV^e siècle, le château de Simancas consti-

¹ Cfr MADON, *Diccionario geográfico*, qui cite les itinéraires romains, dans lesquels Simancas figure sous le nom de *Septimancas*. Selon la légende, voici quelle serait l'origine de ce nom. La bourgade ayant été conquise par les Arabes, le khalife lui aurait imposé un tribut de sept jeunes vierges. Amenées au harem, celles-ci, pour éviter le déshonneur qui les attendait, se mutilèrent en se coupant chacune une main. Dans les armoiries de la ville figurent encore aujourd'hui *sept mains coupées et sanglantes*.

² Le plus ancien document original conservé aux archives concernant Simancas est une chartre de 1465, par laquelle Enrique IV confirme les privilèges de la cité.

tuait un des refuges les plus sûrs des amiraux de Castille, et Ferdinand et Isabelle ne furent définitivement en sécurité dans leur bonne ville de Valladolid qu'après l'achat, conclu par eux en 1480, de cette formidable citadelle.

De ce jour, Simancas devint une résidence royale, dont l'importance ne fit que s'accroître avec celle de Valladolid et atteignit son apogée lorsque cette dernière ville devint la capitale des royaumes désormais unis de Castille et d'Aragon.

La vallée de la Pisuerga était, à cette époque, bien différente de ce qu'elle est à l'heure qu'il est. D'impénétrables forêts couvraient alors les falaises aujourd'hui si arides et désolées qui l'encadrent, protégeant de leurs sombres masses les colonies toujours plus nombreuses que la paix reconquise et le bien-être naissant multipliaient le long du riant cours de la rivière. Simancas, situé à l'endroit le plus charmant de la vallée, tout près du confluent de la Pisuerga et du Duero, dut à sa proximité de Valladolid de devenir l'Aranjuez de la capitale d'alors. La cour venait y chasser, y passer les mois les plus torrides de l'été, et les écussons qui ornent encore aujourd'hui les moins délabrées de ses masures, le style même de celles-ci, indiquent clairement qu'elles ont vu des jours meilleurs, et qu'il fut un temps où elles abritèrent l'aristocratie castillane.

L'avènement de Charles I^{er}, la disgrâce de Cisneros, l'arrivée du jeune roi à Valladolid et l'ouverture de la terrible lutte entre le pouvoir royal et celui des Cortes, modifièrent de tout au tout le caractère de Simancas. De résidence d'été, de lieu de plaisir, l'ancien château des amiraux de Castille redevint la sombre forteresse de jadis. Elu empereur, Charles en fit la citadelle chargée de surveiller Valladolid durant ses longues absences, le donjon où gémissaient ses adversaires vaincus. C'est ici que dès le 23 mars 1526, le célèbre évêque de Zamora, Don Antonio de Acunha, subit le dernier supplice pour avoir voulu défendre les libertés de sa patrie. C'est ici aussi que le non moins célèbre Florès de Montmorency, vicomte de Montigny, fut exécuté secrètement par ordre de Philippe II, le 16 octobre 1570.

Montigny paraît du reste avoir été le dernier prisonnier qui ait

été exécuté dans les murs du sombre donjon de Simancas. Trente ans déjà avant sa mort, c'est-à-dire à peine l'autorité royale définitivement rétablie en Espagne, le château avait reçu une destination nouvelle, infiniment plus sympathique que celle de prison d'Etat. Un incendie ayant détruit le château de la Mota, à Medina del Campo, et presque tous les papiers d'Etat qu'il contenait, Charles-Quint ordonna, le 26 juin 1540, de concentrer au château de Simancas, à l'abri de tout danger d'incendie et beaucoup plus voisin de Valladolid, devenue définitivement capitale du royaume, non seulement les débris sauvés du désastre de Medina del Campo, mais aussi tous les autres papiers d'Etat conservés jusqu'alors soit auprès des différentes administrations¹, soit chez des particuliers, qui, d'une manière ou d'une autre, en étaient devenus les dépositaires plus ou moins scrupuleux².

Cinq ans plus tard, le 5 mai 1545, le « licencié » Don Antonio Catalan était nommé premier « archiviste » de Simancas, et un règlement détaillé émanait au sujet de la conservation et de la garde des documents renfermés dans le château³.

C'est donc à la sécurité qu'offraient les murs de son château, situé en une position imprenable et dans les environs immédiats de la ville qui fut la capitale du grand empereur, que Simancas, aujourd'hui un des *pueblos* les plus misérables de la Castille, doit d'abriter de nos jours encore le dépôt le plus considérable des papiers d'Etat de la monarchie espagnole.

*
* * *

¹ La transformation du château de prison d'Etat en dépôt d'archives ne se fit cependant que peu à peu. En effet, cinq ans après la mort de Montigny, en 1575, nous voyons encore le donjon servir de prison au duc de Maqueda.

² Ainsi une partie des archives de l'ambassade espagnole à Rome se trouvait en la possession d'un certain docteur Millo, à Madrid, qui laissait quiconque le voulait fouiller dans les quatorze coffres que composait cette importante collection.

³ Un extrait du dit règlement a été publié par DIAZ SANCHEZ, dans son *Guia de la villa y archivo de Simancas* (Madrid 1885), p. 23. Selon GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, vol. I, p. 43, le premier règlement qui ait été fait pour les archives de Simancas serait celui du 24 août 1588, dont il donne un long résumé.

Si l'idée première d'ériger le château de Simancas en dépôt général des archives du royaume appartient à Charles-Quint, c'est en revanche à Philippe II que revient le mérite d'avoir mis à exécution le projet.

L'édit de 1540, ordonnant le transfert à Simancas des archives des différentes administrations gouvernementales, semble en effet être resté lettre morte durant tout le règne de Charles-Quint¹ et durant les premières années de celui de son fils et successeur.

Mais, à peine revenu en Espagne et à Valladolid, un des premiers soins de Philippe II fut de renouveler, le 7 octobre 1559, l'édit de son père, et cela en le complétant par des stipulations de peines si sévères pour quiconque tarderait à s'y conformer, que le successeur d'Antonio Catalan, le licencié Bribiesca, ne tarda pas à devoir demander des subsides pour aménager de nouveaux locaux, afin d'y abriter les *legajos* (liasses) qu'on lui envoyait de toute part.

Dès 1566, la collection la plus importante que contienne encore aujourd'hui le château, celle du *Patronato Real*, c'est-à-dire la récolte des pièces concernant la famille royale et les originaux des traités entre l'Espagne et les puissances étrangères, était définitivement installée dans la tour qui l'abrite encore de nos jours; et dans l'embrasure de l'unique fenêtre de cette tour aux murailles énormes, dont l'accès était absolument interdit à quiconque d'autre, le roi se faisait aménager un minuscule cabinet de travail, où nombre des vastes plans qui bouleversèrent l'Europe sous son règne ont été élaborés. L'année suivante arrivent les archives du *Consejo de Hacienda*, celles du gouvernement des Indes, celles enfin du secrétaire d'Etat Gabriel de Zayas. Puis ce sont les audiences de Valladolid, de Granada, de Galicie et autres tribunaux qui envoient les leurs; les grands conseils du royaume suivent l'exemple, les ambassadeurs sont obligés d'en faire autant, et quatorze énormes caisses de la correspondance diplomatique officielle avec Rome, tombées Dieu sait comment entre les mains d'un certain docteur Millo, à Madrid, viennent former le premier noyau du

¹ En 1543, trois ans après la publication de l'édit, seuls les documents échappés à l'incendie du château de la Mota avaient été transportés à Simancas, et encore ne le furent-ils qu'au printemps de cette année-là.

fonds aussi énorme qu'important, connu aujourd'hui sous le nom de *Negociacion de Roma*.

Ceci se passe vers 1572¹. A ce moment-là, l'organisation des archives est de fait achevée. Le château de Simancas est à tout jamais voué à la garde des papiers d'Etat. La capitale a été transférée à Madrid, il est vrai, mais la nouvelle résidence ne possède aucun abri comparable au vieux donjon des amiraux de Castille, au point de vue de la sûreté. Madrid du reste n'est encore qu'une misérable bourgade, qu'un caprice géométrique du maître a élevé au rang de capitale, et qui est d'autant moins en mesure de pouvoir rivaliser avec l'antique Valladolid, que Philippe II lui-même lui préfère le séjour de l'Escorial. Quand enfin Madrid sera définitivement reconnue comme capitale il sera désormais trop tard pour y transporter les archives de Simancas, vu l'énorme richesse de celles-ci et la difficulté des communications. Le pli sera du reste déjà pris et, de par la tradition, de tous temps si puissante en Espagne, les papiers d'Etat continueront pour ainsi dire automatiquement à affluer vers le château désormais délaissé et silencieux du hameau de Simancas.

Les rois succéderont aux rois, les dynasties aux dynasties, la tradition restera immuable : au milieu du hameau dépérissant par suite de l'abandon de la cour et des grands, le vieux donjon seul restera le même, dressant fièrement vers le ciel les créneaux de ses énormes tours et veillant avec une jalousie toujours croissante à la sûreté des trésors s'accumulant dans ses murs. Et dans la solitude désolée de la vallée de la Pisuerga, devenue un désert, se développera la race des célèbres *escribanios* de Simancas, se succédant de père en fils comme gardiens incorruptibles et fidèles d'un des trésors historiques les plus riches du monde.

En effet, tandis que toutes les autres grandes archives de l'Europe subissaient les affronts de la nature ou des hommes, qu'elles étaient tantôt partagées par suite de mariages ou de décès, tantôt pillées au cours des guerres ou des révoltes intérieures,

¹ On trouvera des détails fort complets sur les acquisitions successives des archives dans la *Guía* de Diaz Sanchez.

celles de Simancas semblèrent longtemps devoir échapper à tout accident de ce genre et conserver leur intégrité absolument unique¹.

Hélas, leur tour vint aussi : Au cours de la guerre de liberté qui éclata dans toute l'Espagne à la suite de l'invasion du pays par Napoléon, les Français s'emparèrent entre autres aussi du vieux château de Simancas, et, en dépit d'un ordre catégorique de Joseph Bonaparte au général Jourdan (du 7 septembre 1809), lui ordonnant de veiller à ce qu'aucun dégât ne fût commis dans les archives, ils s'y conduisirent en vrais vandales². Les salles du plein-pied, où se trouvaient entre autres la riche collection du *Registro general del sello*, furent transformées en écuries pour la cavalerie des envahisseurs, et des documents éparpillés de cette riche collection les soldats français s'amusèrent à faire des litières pour leurs chevaux³. Ils ne semblent heureusement pas avoir pu pénétrer aux étages supérieurs du château, mais Napoléon se chargea lui-même de dévaliser ce que ses soldats avaient respecté. Par son ordre, sept mille huit cent soixante-un *legajos*, choisis parmi les plus importants par rapport à l'histoire de France, furent enlevés et transportés aux archives impériales à Paris. Les traités de 1815 stipulèrent, il est vrai, que ces documents seraient rendus

¹ Ceci ne veut nullement dire qu'il n'existe pas de lacunes dans les archives de Simancas. Au contraire, il y en a, et il y en a de très graves, mais comparées aux autres grandes archives de l'Europe, celles de Simancas n'en sont pas moins uniques au point de vue du complet et de la suite des séries.

Observons de plus que les lacunes des archives de Simancas sont dues généralement à l'habitude qu'avaient les hommes d'Etat espagnols de traiter chez eux, dans leurs propres maisons, les affaires, et d'y conserver les pièces publiques. (Cfr. Gachard, op. cit., vol. 1, p. XXII et suiv.). Il en résulte que les documents manquant à Simancas se retrouvent généralement dans les archives privées des grandes maisons du pays.

² On trouvera des documents très intéressants au sujet de l'occupation du château par les Français dans les *legajos* 1089 et 1092 du fonds *Gracia y Justicia* des archives de Simancas.

³ A part le *Registro general del sello*, ce fut le fonds *Contadurias generales* qui eut le plus à souffrir des déprédations des Français. Parmi les fonds concernant l'histoire des pays non-espagnols ce fut celui des *Diversos de Italia* qui fut le plus éprouvé. Les fonds contenant des *nordica* ne semblent pas avoir souffert.

à l'Espagne, et, en 1816, par les soins de Talleyrand, sept mille cinq cent soixante-dix-huit *legajos* firent, en effet, retour à Simancas. Quant aux deux cent quatre-vingt-trois autres, ainsi qu'à un certain nombre de documents isolés, provenant eux aussi du pillage de Simancas, le gouvernement français a réussi à éluder les stipulations du traité de rétrocession¹, et ils se trouvent encore aujourd'hui aux archives nationales, à Paris².

Le pillage des archives de Simancas eut pour effet de rompre la tradition qui avait fait du vieux château l'unique dépôt des papiers d'Etat de la monarchie espagnole. La guerre de liberté terminée et l'ordre rétabli dans le pays, on commença peu à peu à conserver à Madrid les documents des différents ministères. La plus « jeune » des pièces conservées à Simancas porte la date de 1833³.

*
* * *

L'abandon de Simancas comme dépôt général des archives de l'Espagne fut le dernier coup porté à la prospérité du misérable hameau. Inutiles désormais, du moment qu'aucun document ne

¹ Selon les termes exacts de l'accord entre les gouvernements espagnols et français à ce sujet, seuls les papiers concernant les provinces devenues depuis longtemps françaises, comme le comté de Bourgogne, la Lorraine, etc., ainsi que les anciens titres de la maison royale de France livrés à Charles-Quint lors des revers de François I^{er}, auraient dû être conservés à Paris. Cfr. Gachard, op. cit., vol. I, p. 36.

² Les chiffres ci-dessus, empruntés à la *Guia* de Diaz Sanchez (p. 47), ne sont pas strictement exacts. A l'heure qu'il est (été 1911), le directeur des archives de Simancas, Don Julian Paz, se trouve à Paris, chargé par le gouvernement espagnol de dresser un inventaire détaillé et complet des *legajos* conservés aux archives nationales. Ce n'est que lorsque les résultats de cette mission seront connus qu'on pourra se faire une idée exacte des pertes subies par les archives de Simancas, du fait de l'occupation française.

On trouvera à l'Annexe n° I un inventaire très sommaire des documents formant le fonds Simancas des archives nationales à Paris.

³ Les derniers dépôts *considérables* qui aient été faits aux archives de Simancas datent de l'année 1826. Il va sans dire que les dissensions intérieures, les guerres civiles qui ravagèrent l'Espagne durant la première moitié du XIX^e siècle, contribuèrent beaucoup à l'abandon de Simancas comme dépôt général des archives de la monarchie.

franchissait plus les lourdes portes du château et que personne alors encore ne songeait à pénétrer dans ce lieu mystérieux dans le but d'y étudier l'histoire, les archivistes eux-mêmes quittèrent Simancas, et les trésors du château restèrent confiés à la garde des *escribanios*.

De ce jour, les archives de Simancas devinrent les plus impénétrables de l'Europe entière. Tandis que partout ailleurs, y compris au Vatican, les historiens réussissaient à violer les consignes, à se faire admettre — ne fut-ce que par voie exceptionnelle — à consulter les sources historiques, Simancas resta inexorablement fermé à quiconque.

Lorsqu'enfin, en 1843, Gachard, et de suite après lui Tiran, réussirent à obtenir de Marie-Christine un *Real orden* les autorisant à faire des recherches très limitées à Simancas, l'opposition des *escribanios*, abasourdis à l'idée de voir des étrangers violer l'impénétrabilité de ce lieu sacré, fut telle que les deux savants ne purent travailler effectivement qu'après la publication du règlement du 20 avril 1844, ouvrant définitivement à *nacionales come a extranjeros* l'accès des archives¹. Dès lors, par une série de mesures successives, l'accès des trésors autrefois si jalousement gardés de Simancas a été facilité de toutes façons, et, à l'heure qu'il est, il est certain qu'il n'existe pas dans l'Europe entière d'archives qui puissent se comparer à celles de Simancas au point de vue de la libéralité des règlements d'accès et de travail².

¹ Au sujet des difficultés de tous genres suscitées aux premiers historiens qui essayèrent de pénétrer à Simancas, voir GACHARD, *Correspondance de Philippe II...* Tome I, pp. IX, 49-55 et 56.

² Les archives du Vatican sont les seules qui puissent, à ce point de vue, être comparées à celles de Simancas. Une différence énorme existe néanmoins entre les deux. Au Vatican, les règlements sont excessivement sévères; strictement appliqués, les recherches y seraient très difficiles. A Simancas, au contraire, ce sont les règlements eux-mêmes qui sont d'une libéralité qu'on ne rencontre nulle part ailleurs. De plus, le § 124 du *Reglamento para el regimen y gobierno de los Archivos del Estado* stipule catégoriquement que : *En los Archivos poco concurridos, los Jefes, siempre bajo su responsabilidad, podrán dispensar á los lectores del cumplimiento de las prescripciones reglamentarias, cuya omisión no pueda perjudicar en manera alguna al material científico de los mismos.*

Il n'en existe surtout aucune où l'accueil soit plus bienveillant, où le personnel entier, du chef au dernier des gardiens, s'efforcent autant de faciliter de toute façon au visiteur, non seulement le travail proprement dit, dans les locaux des archives, mais aussi le séjour dans le misérable hameau où se trouvent reléguées les richesses documentaires de l'Espagne. J'ajouterai que les habitants du village suivent de toute façon l'exemple donné par le personnel des archives.

Et cet accueil est doublement précieux dans un endroit comme Simancas, dont le séjour, sans cela, serait pour ainsi dire insupportable. Le hameau, un des plus misérables de l'Espagne, est situé, nous le savons déjà, sur une colline au centre du haut plateau de la vieille Castille, à 700 mètres d'altitude, en un endroit ouvert à tous les vents et manquant absolument de toute végétation. L'hiver, rigoureux et long¹, y est d'autant plus redoutable qu'aucune des masures du hameau ne possède de moyens de chauffage, l'été y est étouffant et poussiéreux. Les seuls moments propices à l'étude y sont six semaines à partir du 1^{er} mai, et autant à partir de la mi-septembre. Simancas ne possède ni bureau de poste, ni de télégraphe; aucun magasin n'interrompt la sombre ligne de ses masures en ruine, aucun hôtel, aucune auberge n'offre de refuge au visiteur. Celui-ci ne veut-il, ou ne peut-il pas se contenter des ressources plus qu'hypothétiques que lui offre l'unique *parador*² du hameau, force lui sera de chercher hospitalité chez l'habitant, dont toute la bonne volonté ne compensera pas toujours le manque de ressources³.

¹ Lors de mon arrivée à Simancas, le 6 avril, le sol était encore couvert d'une couche de neige de 10 centimètres.

² Estaminet du dernier rang, servant de halte aux voituriers qui vont de Valladolid à Salamanca, et possédant deux « chambres », inhabitables dans la mauvaise saison.

³ Ce n'est qu'en leur accordant des avantages tout à fait exceptionnels et uniques en Espagne que le gouvernement réussit à maintenir à Simancas le nombre d'archivistes prévu par la loi. A chacun d'eux il est accordé une indemnité considérable en dehors de leur traitement régulier. De plus, comme il était absolument impossible de trouver dans le hameau un logement tant soit peu convenable pour le directeur, il a fallu construire pour lui, sur les glacis du château, une maison exprès.

Et par suite de la noncurrence inconcevable du gouvernement, il est impossible, pour qui travaille à Simancas, d'habiter Valladolid, distante cependant seulement de onze kilomètres. Aucun moyen de locomotion n'existe entre les deux endroits, et la route qui les unit, asphyxiante de poussière par le beau temps, vrai abîme de boue par la pluie, est impraticable, tant pour le vélocipède qu'à pied¹.

Dans de telles conditions, il n'y a aucune exagération à prétendre que pour venir travailler à Simancas il est nécessaire non seulement d'une certaine dose d'abnégation, mais surtout de posséder une constitution physique capable de supporter sans inconvénients la vie, disons — pour être polis — simple et frugale, dans ce hameau perdu de la Vieille Castille, constitution qui certes n'est guère la prérogative des hommes adonnés aux travaux d'archives.

Aussi la plupart d'entre eux se gardent-ils bien de venir séjourner en personne à Simancas, préférant abuser de la bonne volonté du personnel et harceler celui-ci par correspondance de demandes et de prétentions souvent absolument fantastiques et saugrenues.

Et la conséquence inévitable de ce fait est que le personnel des archives, qui met un point d'honneur à satisfaire aux demandes même les plus abasourdissantes, perd la majeure partie de son temps au travail ingrat d'exécuter des recherches pour qui ne veut ou ne peut se donner la peine de les faire soi-même.

Durant mon séjour à Simancas, j'ai vu le directeur intérimaire des archives, Don Juan Montero Conde, vouer cinq journées d'un travail acharné à rechercher, pour une étudiante de l'Université de Palerme, qui en avait besoin pour une thèse de licence, quelques documents, dont elle n'avait même pas su indiquer la cote exacte.

Le jour où des communications tant soit peu convenables seraient organisées entre Simancas et Valladolid, un tel état de chose pourrait être évité, et le service des archives y gagnerait grandement.

¹ Il est question d'établir un tramway électrique entre Valladolid et Simancas, mais, au dire des gens compétents, le projet n'a aucune chance d'aboutir d'ici à un avenir absolument indéterminable.

LES ARCHIVES. I

Bâtiments. — Sécurité. — Aménagement. — Personnel. — Service.

Dans son état actuel, le château de Simancas, restauré maintes fois et dernièrement encore durant le dernier quart du siècle dernier, répond aux exigences techniques d'un dépôt d'archives autant que peut le faire un bâtiment non construit *ad hoc*. Le corps de bâtiment principal forme un énorme quadrilatère de quatre étages, flanqué à chaque coin d'une grosse tour ronde¹, et entourant une spacieuse cour intérieure carrée. Les murailles, toutes de pierre de taille, atteignent du côté extérieur l'épaisseur de cinq mètres à la base. Au cours des transformations successives de la vieille forteresse en dépôt d'archives, elles ont été percées de vastes fenêtres assurant aux locaux intérieurs un éclairage et une ventilation parfaitement suffisants.

Construit entièrement sur roc, au point culminant de la colline, le bâtiment est parfaitement à l'abri de toute humidité. Pris dans leur ensemble les documents de Simancas sont incontestablement, de toutes les grandes archives de l'Europe, ceux parmi lesquels les dégâts causés par l'humidité sont les plus rares. Même parmi les *legajos* du *Registre general del sello*, conservé depuis quatre siècles au plein-pied du château, l'humidité n'a laissé aucune trace².

¹ Cfr le plan du château reproduit à l'Annexe n° VIII.

² Ce n'est que parmi les *legajos* conservés dans les greniers du château que j'ai pu constater, en deux endroits différents, de sérieux dégâts, causés par des infiltrations dues au mauvais état de la toiture du donjon, dont la direction des archives réclame depuis longtemps la réparation.

Sous le rapport de la sécurité contre l'incendie, les conditions sont tout aussi favorables. Situé en dehors du village même, qu'il domine entièrement, et par celà déjà garanti contre tout péril extérieur, le château est de plus isolé des lieux habités par une haute muraille crénelée, entourant à dix mètres de distance tout le corps de bâtiment principal, atteignant en hauteur le second étage de celui-ci, épaisse de cinq mètres et flanquée d'un profond fossé de vingt-cinq mètres de large absolument inaccessible du dehors. Dans le château, où personne n'habite et où personne n'a accès en dehors des heures d'office, il n'y a de chauffage que dans les bureaux des employés, dans la salle d'étude et dans les corridors conduisant des uns à l'autre. Ce chauffage est obtenu par le moyen d'un calorifère installé en dehors du corps de bâtiment principal, dans l'espace ménagé entre celui-ci et le mur d'enceinte et dans un bâtiment construit *ad hoc* et à l'épreuve du feu. De nombreux paratonnerres protègent les bâtiments contre la foudre ; enfin des pompes à main, toujours pleines d'eau et régulièrement contrôlées, ainsi que des grenades extinctrices, sont réparties dans les cours et les salles. L'histoire du château ne mentionne qu'un seul cas d'alarme : Un commencement d'incendie causé par la foudre en 1597 et qui fut du reste sans conséquences fâcheuses ².

Point n'est besoin d'insister sur la sécurité des archives de Simancas contre l'effraction. Le vieux donjon des amiraux de Castille, la prison d'Etat de Philippe II, n'a évidemment rien à craindre sous ce rapport.

Le château de Simancas comprend en tout cinquante-six salles, dont cinq sont occupées par les bureaux du directeur et des employés, la salle d'étude et celle des gardiens. Les cinquante-et-une autres constituent les archives proprement dites. Ces salles varient considérablement sous le rapport de la grandeur et de la hauteur. Tandis que les unes, hautes de deux étages, éclairées des deux côtés par de larges fenêtres, rappellent celles des bibliothèques italiennes, d'autres, particulièrement celles situées dans les tours, sont toutes petites et de forme irrégulière ou ronde ².

² Cfr DIAZ SANCHEZ, *Guia...*, p. 36.

² Cfr le plan du château, Annexe n° VIII.

L'aménagement des salles du dépôt n'a rien de moderne. Grâce au fait que la place ne manque nulle part, que l'éclairage est parfaitement suffisant et que les salles sont pourvues de nombreuses tables, le service est néanmoins très satisfaisant ; plus facile et plus rapide que par exemple dans nombre d'archives d'Etat italiennes.

Les documents ne sont jamais reliés en volumes ; ils sont assemblés en *legajos* — liasses, ou mieux, paquets — contenant généralement les pièces provenant de telle ou telle administration durant le cours d'une année donnée et solidement ficelées en paquet entre deux feuilles de carton, munies des indications d'office. Ces *legajos*, répartis par fonds, ou plus exactement par archives, — une ou plusieurs salles du château étant affectées aux provenances de telle ou telle administration — sont placés généralement par ordre chronologique, sur des étagères fixes couvrant les murs de toutes les salles du dépôt, mais laissant absolument libre tout l'espace entre ceux-ci¹.

Ces étagères, dont il m'a été impossible de déterminer la date exacte, sont en tous cas très anciennes. Elles sont quelques fois en bois, mais généralement en une espèce de béton à l'épreuve du feu et couvrent les murs d'un système de cases *fixes*, profondes d'environ $\frac{3}{4}$ de mètre, haute d'autant et larges de un à un mètre et demi. Comme ces cases sont infiniment trop grandes comparées au volume des *legajos*, on en arrive, le jour où l'emplacement manque, à placer ceux-ci les uns sur les autres, puis, quand cela même ne suffit plus, les uns *derrière* les autres, en deux rangs. Dans certaines salles très encombrées, par exemple dans celles affectées aux énormes archives de la *Secretaria de Guerra*, les *legajos* se trouvent ainsi empilés les uns sur les autres dans les cases murales et, chose plus grave encore, empilés sur deux rangs dont l'un, intérieur, est complètement masqué par le second, exté-

¹ Dans certaines salles, comme par exemple dans celle du *Patrimonio Real*, dans celle où sont exposés les documents les plus précieux des archives, dans celle de la *Camara de Castilla*, etc., les étagères sont remplacées par des armoires fermées, en bois, datant en partie du XVI^e siècle.

rieur. Il en résulte que le personnel est parfois obligé de vider complètement une case pour parvenir au *legajo* cherché.

Heureusement, ainsi que je viens de le dire, les cases sont exclusivement murales, laissant tout l'espace des salles complètement vide. L'emplacement ne manquant aucunement, l'administration des archives s'efforce depuis plusieurs années à déverser le trop plein des étagères murales sur des étagères de systèmes plus modernes¹, établies par groupes au milieu des salles. Ainsi le fonds le plus consulté des archives, celui de la *Secretaria de Estado*, est actuellement entièrement réparti selon les méthodes les plus modernes, et lors de mon séjour à Simancas on était en train de répartir de la même façon les archives de la *Secretaria de Guerra*.

Un autre grave défaut de l'ancien système des cases murales est constitué par le fait qu'elles s'étagent jusqu'à une trop grande hauteur, jusqu'au plafond des salles. Qu'on se figure le temps et la peine qu'il faut pour vider, ainsi que nous venons de voir qu'on est souvent obligé de le faire, une case contenant une cinquantaine de *legajos*, lorsque cette opération doit se faire du haut d'une échelle des plus primitives, afin d'atteindre à une case placée à quatre ou cinq mètres du sol ! Il va sans dire que dans l'aménagement moderne des salles, on s'est efforcé — hélas sans y réussir partout² — à n'employer que des étagères accessibles sans échelle.

Aucun moyen de transport mécanique n'existe, ni entre les différentes salles, ni même entre les différents étages du château, et il serait matériellement impossible d'en établir un. Ce n'est pas dans un bâtiment construit avec tout le caprice des forteresses du moyen-âge, un bâtiment dont les salles varient de niveau, les étages de hauteur, dont l'épaisseur des murs se compte en mètres et dont les portes, les couloirs, les escaliers secrets laissent parfois

¹ A part le fait, toutefois, que ces étagères sont en bois et non en métal.

² Ainsi les étagères sur lesquelles sont répartis les *legajos* du fonds *Estado* ont environ trois mètres de hauteur. Pour atteindre à leurs rayons supérieurs, force est donc d'avoir recours à une échelle, ou du moins à un escalier portatif.

tout juste passer un homme, qu'on établira jamais un système moderne de transmission et d'ascenseurs. Observons du reste que la chose serait parfaitement superflue. Même s'il prenait fantaisie au gouvernement espagnol de rendre le village accessible au commun des mortels en organisant des communications tant soit peu européennes avec Valladolid, les archives de Simancas n'en deviendront pas moins jamais de celles où affluent par centaines les savants et les étudiants, et le bon vouloir des *escribanios* d'aujourd'hui compensera toujours avantageusement les quelques minutes qu'épargneraient des transmissions modernes.

On s'est efforcé du reste à suppléer au manque de moyens rapides de transmission en groupant le plus près possible de la salle de travail les fonds les plus consultés. Celui de la *Secretaria de Estado*, par exemple — le plus demandé, surtout par les étrangers, qui sont en majorité parmi les visiteurs de Simancas — est installé, en partie dans la salle d'étude même, en partie dans celle adjacente des gardiens, en partie enfin dans une troisième salle voisine des deux premières, et quiconque a travaillé à Simancas conviendra que nul part ailleurs on n'est servi avec plus de rapidité et de commodité qu'ici.

La salle d'étude et de consultation, située au second étage de l'édifice, entre la salle des gardiens et le cabinet du chef des archives, est, bien que relativement fort petite ¹, parfaitement suffisante pour les besoins actuels. Il est rare en effet que plus de trois ou quatre historiens se trouvent simultanément à Simancas. L'éclairage de la salle est parfait, le chauffage excellent, le service des *legajos* se fait dans la salle même, le directeur et la série des index sont à deux pas. En un mot, on y est à merveille. Pour chaque visiteur qui se présente on apporte un pupitre à écrire très commode et c'est à qui des employés se mettra en quatre pour satisfaire aux moindres désirs de l'étudiant.

On travaille en très petit comité, pour ainsi dire en famille, et grâce à cela l'appareil si énervant, si fastidieux des formalités des archives à grand public peut être réduit à sa plus simple expres-

¹ Elle ne pourrait contenir plus d'une dizaine d'étudiants à la fois.

sion. Pas de demandes écrites, de reçus, de contre-reçus, de billets d'entrée et de sortie, de longues attentes. De sa place chacun demande au surveillant assis tout près le *legajo* qu'il désire, et comme généralement celui-ci appartient au fonds *Secretaria de Estado*, établi, nous venons de le voir, à portée de la main, l'on est servi en moins de temps qu'il n'en faut pour le décrire. Même absence de formalisme pour les copies. Chacun est libre de copier soi-même ou de faire copier à sa guise ¹ et l'inepte différence qu'on fait encore un peu partout ailleurs entre copie à la main et copie photographique par exemple, n'existe pas ici ². Comprenant la valeur du temps pour des gens venus généralement de très loin et toujours plus ou moins souffrants des conditions de la vie dans le pauvre hameau, le personnel fait tout pour permettre à chacun de travailler le mieux et le plus rapidement possible. Lors de mon séjour à Simancas nous étions quatre étrangers à maugréer à qui mieux mieux sur notre sort. Pour ne pas nous faire perdre une seule journée de travail, les employés, sans que nous ayons fait la moindre démarche en ce sens, renoncèrent spontanément à la journée de congé auquel la fête nationale du 2 mai leur donnait droit et nous pûmes travailler ce jour là comme tous les autres, de 8 heures du matin à 2 heures de l'après-midi ³.

¹ Une des difficultés les plus sérieuses que rencontre l'étudiant à Simancas est le manque absolu de copistes. Les deux *escribanios* que comporte le rôle du personnel sont généralement absorbés par leurs travaux d'office, et dans le village il est impossible de trouver quelqu'un qui soit en état d'exécuter la copie même la plus ordinaire. La photographie joue donc nécessairement ici un rôle considérable, pour qui sait photographier et arrive muni de tout ce qu'il faut pour le faire, car, bien entendu, Simancas ne possède ni photographe, ni magasin d'articles photographiques.

² Voici les stipulations du règlement à ce propos : *Para fotografiar las hojas de Códices, los documentos, sellos, etcétera, se necesitará permiso especial del Jefe del Archivo, quien sólo deberá otorgarlo cuando el peticionario justifique perseguir con ello fines científicos o artísticos, y siempre por supuesto que pueda hacerse en condiciones tales que no cause perjuicio ni deterioro alguno.* (§ 128 du *Reglamento para el Régimen y gobierno de los Archivos del Estado*).

³ Les archives sont ouvertes l'année entière, à l'exception seule des dimanches et des très rares jours fériés reconnus par le gouvernement.

Le défaut le plus grave des archives de Simancas est l'insuffisance absolue du personnel. D'après les rôles officiels du service des archives espagnoles ¹ le personnel total assigné à celles de Simancas comprend : Un directeur, deux archivistes, deux *escribanios* ou copistes, deux gardiens, et enfin une femme de service pour le gros ouvrage de nettoyage. En d'autres mots, *trois — je répète trois* — employés techniquement instruits pour vaquer au soin des archives les plus importantes de l'Espagne, pour diriger et faire fonctionner un dépôt évalué à *quarante millions* de documents, répartis sur *quatre-vingt mille legajos*, un dépôt visité annuellement par des dizaines de savants et consultés par correspondances par des milliers d'autres, qu'effrayent la perspective d'une visite personnelle dans ce coin perdu de la Veille Castille ².

Qu'on se figure le travail énorme que représente à elle seule cette correspondance gigantesque, les recherches auxquelles elle donne lieu, les copies auxquelles elle astreint ces malheureux trois archivistes, obligés de suppléer en dehors des heures d'office les deux copistes constamment sur les dents, et l'on aura une faible idée de la vie que mènent dans cet endroit perdu, en dehors des limites de la civilisation, ces peu enviables fonctionnaires.

Et comment veut-on qu'avec un travail pareil ces trois malheureux archivistes trouvent le temps de se consacrer à ce qui devrait être le but principal de leurs efforts : la réorganisation, la classification complète et totale des trésors commis à leurs soins ? Et s'étonnera-t-on dès lors s'il a fallu des années pour opérer un nouveau classement des sept mille et quelque *legajos* de la *Secretaria di Estado* ; cela, notons-le bien, sans toucher en rien au

¹ Je me sers ici de la dernière édition de *l'escalafon*, vieille il est vrai de plusieurs années, mais non encore modifiée lors de ma visite à Simancas, en mai et juin 1911.

² Lors de mon séjour à Simancas, un employé surnuméraire et non encore au courant du service était attaché aux archives. En revanche, le directeur de celles-ci était absent, envoyé en mission scientifique à Paris par le gouvernement, et, bien que la durée de cette mission fut prévue pour une année, aucun remplaçant n'avait été envoyé pour renforcer le personnel ainsi réduit des archives, hors le surnuméraire en question.



contenu de chaque legajo, et s'il en faudra encore plus pour réorganiser de la même manière les archives de la *Secretaría di Guerra*.

La conséquence logique de cette insuffisance inconcevable du personnel est une insuffisance correspondante des inventaires et des index. Les archives de Simancas sont, à ce point de vue, incontestablement les plus mal fournies de l'Europe entière. Jadis, lorsque Simancas était encore le dépôt central où toutes les administrations du pays déposaient leurs archives, les *escribanios* se contentaient, au reçu d'une liasse de pièces, de placer celle-ci, telle qu'elle leur était parvenue, dans le fonds correspondant, après l'avoir pourvue d'un numéro d'ordre et d'une date indiquant l'année à laquelle appartenaient les documents. A part une tentative faite en 1630¹, ce n'est que vers le commencement du XIX^e siècle qu'on dressa — et cela seulement pour les fonds les plus importants — des rudiments d'index, donnant pour chaque *legajo*, indiqué seulement par son numéro d'ordre, l'année de provenance des pièces qu'il contenait, sans spécification aucune du caractère de celles-ci².

La création du *Cuerpo facultativo de Archiveros, Bibliotecarios y Arqueólogos*, qui dota enfin l'Espagne d'un personnel technique à la hauteur de sa tâche et la publication, en 1911, du *Reglamento para el Régimen y Gobierno de los Archivos del Estado*, dont un chapitre entier³ est consacré à l'élaboration des catalogues des archives, donna il est vrai une impulsion nouvelle à ce service si indispensable. Mais le gouvernement ne sut — ou ne put — maintenir le programme énoncé. A Simancas, par exemple, des inventaires, non encore correspondants aux exigences modernes, mais enfin infiniment supérieurs toujours aux listes numériques des anciens *escribanios* furent dressés pour les fonds *Roma, Portugal,*

¹ Nous reviendrons plus loin à la question des inventaires.

² Cfr chapitre suivant.

On peut se faire une idée de ce que sont les inventaires de Simancas en parcourant les notes à l'inventaire sommaire du fonds *Estado* publié plus loin. Ces notes, en effet, ne sont que des copies *in extenso* des données fournies par les seuls index existants de la collection la plus importante que renferment les archives de Simancas.

³ *Capítulo IV : Catálogos, Colocación y numeración de los fondos.*

Inglaterra et Alemania des archives de la *Secretaría de Estado*¹, ainsi que pour la section *Diversos* de celles de la *Cámara de Castilla*. Ce dernier seul a été imprimé, voilà déjà sept ans². Quant aux autres, lors de mon séjour à Simancas des négociations étaient engagées entre la direction des archives et une société scientifique *allemande*, en vue de la publication, aux frais de cette dernière, et bien entendu surtout au *nom* de cette dernière, de l'inventaire de la section *Alemania*³ des archives de la *Secretaría de Estado*, élaboré cependant exclusivement par le personnel de Simancas.

Soit faute de ressources, soit faute d'intérêt, l'étranger, l'intrus, semble donc appelé à jouer en Espagne le rôle prédominant, et néfaste au point de vue national, qu'il joue hélas déjà par exemple en Italie.

C'est au gouvernement espagnol qu'incombe la responsabilité de cet état de choses déplorable, au gouvernement, qui néglige pour ainsi dire systématiquement Simancas. En effet, non seulement le nombre des employés y est absolument insuffisant, mais, de plus, les employés des archives les plus importantes que possède le royaume sont, au point de vue de l'ancienneté, les plus jeunes de tous. Ouvrez l'*escalafon* du *Cuerpo facultativo de Archiveros, Bibliotecarios y Arqueólogos*⁴ et vous constaterez que, par exemple, le chef de ces archives de Simancas, les plus vastes, les plus importants de l'Espagne, une des plus importantes de l'Europe, est le moins haut en grade de *tous* ses collègues. Dans de petites archives de second, de troisième rang, mais situées dans

¹ Cfr chapitre suivant.

² Cet index, élaboré par le directeur actuel des archives de Simancas, Don Julián Paz, et publié en 1904 sous forme de tirage à part de la *Revista de archivos, bibliotecas y museos*, constitue un fort volume de 280 pages et est parfaitement comparable à ce qui a été publié de mieux en ce genre. Il porte la désignation de « Vol. I » d'une série dont la suite, hélas, tarde encore à paraître.

³ Ou plus exactement de l'inventaire des *consultas* de la section *Alemania*.

⁴ L'*escalafon* que j'ai eu à ma disposition lors de ma visite à Simancas était, je le répète, vieux de plusieurs années, mais d'un côté, c'était le dernier publié, de l'autre les promotions survenues depuis sa publication ne peuvent guère avoir modifié sensiblement l'ordre d'ancienneté des fonctionnaires.

des endroits moins inhospitaliers que Simancas, vous trouverez des directeurs plus hauts en grade que lui. Aux archives de Madrid, si insignifiantes cependant en comparaison de celles de Simancas, et où néanmoins les employés pullulent, vous en trouverez des subalternes qui seront d'un grade supérieur à celui du *Jefe* de Simancas. Et cela est fort compréhensible. Tant que Simancas sera un lieu d'exil, retranché du monde par le manque de communications, tant que le personnel y sera abruti de travail vu son insuffisance, il est évident que personne ne voudra se sacrifier pour y aller, et que les archivistes, surtout ceux mariés et pères de famille, préféreront un poste secondaire dans un endroit civilisé à celui de directeur à Simancas.

Un autre défaut considérable des archives de Simancas est leur manque presque absolu de bibliothèque de consultation. Les manuels généraux les plus ordinaires, que le savant est habitué à avoir à sa disposition dans toutes les archives du monde, font ici complètement défaut. De même les publications espagnoles les plus importantes, voire même celles basées sur les documents de Simancas. Ainsi, des cent et quelques volumes de la collection des *Documentos inéditos para la Historia de España*, une vingtaine au plus, et des plus anciens, figurent parmi la misérable bibliothèque des archives, et de la *Nueva Colección de documentos inéditos para la Historia de España*, dont plusieurs volumes comprennent principalement des documents extraits de Simancas, *aucun* ne figure aux archives. Les revues historiques espagnoles les plus importantes, celle même de *Archivos, Bibliotecas y Museos* ne s'y trouvent pas au complet. Enfin les publications concernant même *directement* les archives de Simancas brillent tout particulièrement par leur absence complète. Quiconque se propose de travailler à Simancas fera donc bien de prendre avec soi *tout* manuel de consultation, *quel qu'il fût*, dont il pourrait avoir besoin au cours de ses recherches.

J'ajoute qu'il fera bien aussi de s'approvisionner de papier, d'encre et de plumes. Rien de tout cela ne se trouve à Simancas même, et nous savons déjà que de Simancas à Valladolid aucun moyen de locomotion n'existe.

LES ARCHIVES. II

Le mécanisme gouvernemental de Philippe II. — Origines et formation des différents fonds. — Terminologie. — Le principe de provenance. — Confusion et désordre du classement. — Les legajos. — Les index. — Les portefeuilles.

Avant de passer à l'étude des différents fonds qui composent les archives de Simancas il est nécessaire d'indiquer ici à grands traits le mode d'élaboration, d'expédition et de classification des documents de la Chancellerie espagnole. Vu la force de la tradition, qui maintient pendant des siècles en vigueur les usages une fois établis, vu l'uniformité d'organisation et de fonctionnement qui caractérisa les différents organes du gouvernement espagnol, vu enfin le cadre des études de la Mission romaine de l'Académie des Sciences de Finlande, il me sera possible de m'en tenir ici à l'époque de Philippe II et aux documents de l'organe le plus important de son époque pour nous autres étrangers, à savoir à ceux de la *Secretaría de Estado*, représentant ce que nous appellerions aujourd'hui le Ministère des Affaires Etrangères.

Pour le seconder dans le gouvernement de son immense empire, l'extraordinaire bureaucrate que fut Philippe II avait institué trois grands conseils généraux, entre lesquels les différentes branches de l'administration se répartissait de la manière suivante. Le *Consejo Real* s'occupait de tout ce qui concernait la justice et l'administration intérieure du royaume. Le *Consejo de Hacienda* discutait et préparait les affaires économiques. Du *Consejo de Estado*,

enfin, ressortissait toute question ayant trait soit aux affaires étrangères, soit à la défense de l'empire.

Créé par Ferdinand et Isabelle, mais définitivement organisé par Philippe II, le *Consejo de Estado* ne tarda pas à être insuffisant pour satisfaire à l'énorme besogne qui lui incombait. De même que vers la même époque toute une série de *Congrégations* étaient instituées à Rome pour décharger le consistoire des cardinaux de certaines affaires spéciales, et plus tard de certains groupes déterminés d'affaires, de même en Espagne Philippe II se vit obligé de confier certaines catégories, toujours plus nombreuses, d'affaires à des conseils spéciaux. C'est ainsi que furent créés successivement la *Cámara de Castilla*, et les *Consejos de Aragón, de Italia, de Indias, de Guerra, de la Inquisición, de las Ordenes militares, de Cruzada*, etc., dont les noms indiquent suffisamment les attributions générales¹, le *Consejo Selecto*, espèce de conseil intime et privé, voire même une *Junta* (conseil) *de noche*, pour seconder le roi durant ses insomnies, enfin tant d'autres dont l'existence fut souvent fort éphémère.

Or, bien qu'il ait assigné à chacun de ces nombreux *consejos* une sphère d'action parfaitement délimitée, Philippe II ne se gênait nullement de sortir de ces limites. Telle affaire, qui aurait dû être au ressort du *Consejo de Italia*, par exemple, se trouvera confiée au *Consejo de Guerra*, telle autre, qui aurait logiquement dû être traitée par le *Consejo de Hacienda*, le sera en revanche par celui de *Estado*, etc. Et comme les archives de Simancas ne sont en réalité que la collection générale des archives des différents organes du gouvernement, conservées telles que, sans qu'aucune réorganisation ou reclassification ait jamais eu lieu, il en résulte que les documents concernant une affaire purement italienne, par exemple, mais traitée, par suite d'un caprice du roi, par le *Consejo de Hacienda*, se retrouveront, non là où on s'attendrait à les retrouver, c'est-à-dire dans les archives du *Consejo de Italia*, mais dans celles de celui de *Hacienda*.

¹ A ceux-ci vinrent encore s'ajouter, vers la fin du règne, les Conseils provinciaux des Flandres, de Naples, de Sicile, du Portugal, etc.

Il y a mieux encore. Très souvent le roi ne consultait pas tel ou tel conseil en entier. Il confiait l'affaire à quelques conseillers, choisis parfois dans différents conseils, voire même en dehors de tout conseil constitué¹. Le sort des documents élaborés par de telles réunions était absolument arbitraire. Tantôt on les classait aux archives du conseil qui logiquement *aurait dû* traiter la question, tantôt dans celles du conseil auquel appartenait le secrétaire accidentel de l'assemblée réunie *ad hoc*, tantôt enfin ils échouaient, plus ou moins au hasard, dans les archives de quelque conseil, dont les attributions avaient d'une manière ou d'une autre trait à l'affaire.

Ajoutons que telle affaire sera traitée aujourd'hui par le *Consejo de Estado*, demain par celui *de Italia*, une autre fois par celui *de Guerra, de Hacienda*, ou tout autre², et l'on aura une faible idée des *surprises* auxquelles est à chaque moment exposé l'historien à Simancas.

Quant au mode de fonctionnement de ces *Consejos*, voici comment les choses se passaient, par exemple au *Consejo de Estado*. Les dépêches des ambassadeurs, appelées dans la terminologie de la chancellerie espagnole *cartas*, et adressées, soit au roi, soit plus généralement au *Secretario de Estado*, correspondant à l'ambassade en question³, étaient présentées par ce dernier à Phi-

¹ Durant tout le règne de Philippe II, les différents *Consejos* n'eurent qu'un caractère purement consultatif. Le roi s'adressait à eux quand bon lui semblait, mais même les affaires les plus importantes étaient souvent résolues sans intervention aucune des conseils.

« Philippe II voulait, dit Gachard (op. cit., vol. I, p. LIV), que tous indistinctement ne s'entremissent que des choses sur lesquelles il jugerait à propos de les consulter. Tantôt il les faisait délibérer ensemble, en chargeant un des secrétaires d'Etat de résumer leurs opinions dans un rapport qu'il lui adresserait; tantôt il demandait à chacun d'eux son avis en particulier, en lui laissant ignorer que d'autres eussent été entendus sur le même objet; tantôt il cachait à ceux-ci certaines particularités qu'il confiait à d'autres... »

² Les affaires concernant l'héritage Sforza, pour ne citer qu'un seul exemple, sont traitées tantôt par le Conseil d'Etat, tantôt par celui de Hacienda, tantôt par celui d'Italie ou celui, provincial, de Naples, tantôt par des conseils spéciaux nommés *ad hoc*, tantôt, enfin, elles sont traitées par le roi personnellement, sans participation aucune des conseils.

³ Cfr. p. 27.

lippe II, qui les lisait avec la plus grande attention, soulignant les passages les plus importants et couvrant les marges d'annotations et de remarques. Cela fait, le roi, dans les cas où il jugeait nécessaire d'entendre l'avis de ses conseillers, indiquait à quel conseil l'affaire serait soumise. A la prochaine séance du dit conseil la dépêche, ou, dans les cas où elle était très longue, ses *Puntos*, c'est-à-dire son résumé, étaient soumis à la discussion, accompagnés du préavis du *Secretario de Estado*. Le roi n'assistait *jamaís* en personne aux délibérations¹ et celles-ci aboutissaient toujours à une conclusion écrite, *consulta*, comprenant, soit le vote motivé de chaque membre du *Consejo*, soit, dans le cas où les avis n'étaient pas partagés, le vote général, signé de tous les membres². La *consulta* était maintenant présentée au roi, accompagnée de toutes les pièces du dossier. Dans la marge, toujours très large, de la *consulta*, ou au dos de celle-ci, ou enfin sur une feuille à part, le monarque inscrivait de sa propre main sa *resolución*. Celle-ci était-elle conforme à l'avis du conseil, la *consulta* était expédiée en forme définitive comme protocole de la séance, et les réponses rédigées souvent mot-à-mot d'après le texte de celle-ci. Philippe II ne partageait-il pas l'avis de son conseil, l'affaire était reprise selon ses indications et suivait une filière identique jusqu'à ce que l'on se soit mis d'accord.

Au point de vue de la terminologie archivée on distinguait deux espèces de *consultas* : les *consultas de officio*, quand l'affaire

¹ Cfr. GACHARD, op. cit., val. I, p. LIV.

² Les *consultas* constituent peut-être les documents les plus importants du fonds *Estado*, grâce à l'exposition complète qu'elles donnent de l'affaire traitée. Elles sont toutes rédigées d'après un modèle identique, stéréotypique. La première partie est constituée par une exposition claire, nette, mais très résumée de l'affaire. La seconde comprend les votes motivés de chaque membre du conseil, à commencer par le *parecer* du rapporteur, ainsi que l'avis final du conseil, ou les avis divergents de la majorité et des minorités. La troisième partie, enfin, est formée par la *resolución* généralement autographe du roi.

En général, on trouve à Simancas tant les brouillons (*Minutas*) que les originaux des *Consultas*. Il va sans dire que la confrontation des unes et des autres est de la plus haute importance pour l'étude de la marche même de l'affaire et des discussions auxquelles elle a donné lieu.

était de caractère politique ou diplomatique; les *consultas de partes*, lorsqu'on y traitait quelque affaire purement individuelle. Souvent une seule et même *consulta* traitait les deux genres de questions, et portait dans ce cas le nom de *consulta de officio y de partes*.

Les décisions des conseils de moindre importance ou de nature éphémère s'appellent non *consultas*, mais *juntas*.

Les rapports ou études, souvent très circonstanciés, que Philippe II se faisait remettre par ses conseillers les plus au courant de la question et qui servaient très souvent de base pour la rédaction de la *consulta*, portaient le nom de *parecer*.

Enfin les dépêches de réponse de la chancellerie royale aux ambassadeurs prenaient le nom de *despachos*¹.

Les *instrucciones* des ambassadeurs étaient rédigées, elles aussi, par le *Consejo de Estado*, d'après les indications du roi, et passaient par une filière semblable à celle des *despachos*.

Notons enfin une particularité de la pratique diplomatique espagnole qui joue un très grand rôle dans la répartition des documents sur les différents fonds des archives. Chaque affaire était traitée à part, par lettre spéciale et ne traitant d'aucune autre question. Un ambassadeur avait-il par exemple à communiquer à Madrid plusieurs affaires — et c'était bien entendu là le cas général — il écrivait autant de lettres qu'il y avait de questions à traiter², et toutes ces *cartas* réunies formaient, avec les *avisos* et autres annexes, le *pliego* confié au courrier. J'ai été à même de constater le fait d'am-

¹ Les *despachos* ne sont souvent qu'une paraphrase de la *Consulta* correspondante. Il arrive cependant très souvent que l'opinion émise par le conseil et approuvée par le roi se trouve soit soulignée, soit adoucie dans la rédaction finale des *despachos*. Enfin, dans les cas où l'affaire n'a pas été soumise à la délibération des conseils, les *despachos* émanent directement de la main du secrétaire d'Etat, ou de celui privé du roi.

² On rencontre, il est vrai, de nombreuses exceptions à cette règle. Cependant, même alors le principe de la distinction est toujours observé. Une lettre contiendra toute une série d'informations politiques, une autre plusieurs affaires économiques, une troisième des questions individuelles, etc. Les nonces apostoliques, par exemple, suivaient, on le sait, dans la règle la méthode inverse. Dans une seule et même lettre ils mettaient *tout* ce qu'ils avaient à communiquer au cardinal-secrétaire d'Etat, affaires ecclésiastiques, négociations diplomatiques, questions économiques, voire même affaires purement personnelles.

bassadeurs expédiant à Madrid quinze, vingt, vingt-cinq lettres et plus, le même jour.

Au point de vue de l'expédition des affaires ce système était évidemment très avantageux et pratique. Au reçu du *pliego* à Madrid chaque lettre était soumise au *consejo* aux attributions duquel appartenait l'affaire traitée dans chaque cas, et la correspondance en la matière restait, bien entendu, dans les archives dudit conseil. Au point de vue des recherches historiques la méthode en revanche est désastreuse. Le fractionnement de la correspondance est inouï, car bien entendu les *despachos* de réponse étaient aussi nombreuses que les *cartas* de l'ambassadeur, et, vu la répartition des documents dans les fonds les plus divers, il est presque impossible de se faire une idée claire et nette de l'œuvre générale de tel ou tel ambassadeur, de la complexité des efforts de la diplomatie espagnol dans telle ou telle contrée ¹.

Cela est d'autant plus difficile que les brouillons des *cartas*, c'est-à-dire les seules collections où se trouvent réunies toutes les lettres écrites le même jour par tel ou tel ambassadeur sont excessivement rares. A l'encontre de ce qui se pratiquait par exemple à Rome, les ambassadeurs espagnols n'étaient pas obligés à déposer aux archives du royaume leur correspondance diplomatique une fois leur mission terminée. En général ils la gardaient dans leurs archives privées ².

Tandis qu'au Vatican, par exemple, il est très souvent possible de compléter les brouillons des lettres sortantes par les originaux déposés aux archives par les nonces une fois leur nonciature finie, le cas ne se présente que tout à fait exceptionnellement à Simancas. Ici, dans la règle, l'historien n'aura à sa disposition que les brouil-

¹ Dans la règle, chaque *pliego* confié par les ambassadeurs aux courriers paraît avoir été accompagné d'une liste des dépêches contenue dans le *pliego*. Malheureusement, ces listes n'ont été conservées que dans des cas tout à fait exceptionnels.

² C'est à cette particularité qu'il faut attribuer en premier lieu l'énorme richesse des archives particulières de l'Espagne. Il arrivait même que les ministres gardaient chez eux non seulement les brouillons, mais aussi les originaux de leur correspondance officielle. Cfr. GACHARD, *Corr. de Philippe II*, vol. I, p. XXII et suiv.

lons des pièces sortantes et les originaux de celles entrantes, tous répartis sur les fonds les plus divers et souvent les plus inattendus.

A ces causes de désarroi, particulières pour ainsi dire aux archives de Simancas, viennent s'ajouter celles, communes à toutes les vieilles archives du monde entier, provenant soit du manque d'un système de classification scientifique fixe et durable au cours des siècles passés, soit de l'influence des événements politiques et des modifications inévitables occasionnées par ceux-ci dans l'organisation du gouvernement¹.

Au commencement du règne de Philippe II la *Secretaría de Estado* ne forme qu'un département, aux ordres du célèbre secrétaire Gonzalo Perez. Les documents de cette époque sont conservés en un nombre très restreint de fonds². Gonzalo Perez mort, en avril 1566, la *Secretaría de Estado* est divisée en deux départements: l'un, chargé de la correspondance concernant les affaires italiennes, est confié au fils naturel, mais légitimé, du défunt, le célèbre Antonio Perez; l'autre, le département de *Estado del Norte*, chargé de la correspondance pour les affaires françaises, portugaises, néerlandaises, anglaises et allemandes est confiée à Gabriel de Zayas³. Il résulte de ce partage une nouvelle classification des fonds des archives de la secrétairie.

Perez crée pour les documents de son ressort toute une série de fonds: *Roma, Nápoles, Venecia*, etc. Zayas en fait autant pour les siens. Et ainsi, à mesure que se perfectionne l'édifice bureaucratique de Philippe II, à mesure que de nouveaux *consejos* sont institués, les fonds des archives, les *negociaciones*, comme les nomme la terminologie espagnole, augmentent en nombre et varient en contenu, empiétant souvent les uns sur les autres.

¹ On trouvera d'innombrables exemples de ces faits en parcourant l'inventaire sommaire que je donne plus loin du fonds *Estado*.

² Ces fonds constituaient ce qu'on appelait alors le *Despacho universal*.

³ En 1579, Juan de Idiaquez succède à Antonio Perez, tombé en disgrâce, et Gabriel de Zayas est nommé membre du *Consejo de Italia*. Une partie de la correspondance française, allemande et anglaise est alors transférée à la section italienne de la Chancellerie, afin de soulager Zayas, qui, bien que membre du Conseil d'Italie, n'en conserve pas moins la direction de la *Secretaría de Estado del Norte*. On conçoit la confusion qu'entraîna cet arrangement.

Durant tout le règne de Philippe II, et encore longtemps après, l'Espagne ne possède au-delà de la ligne formée par le Rhin, les Alpes et l'Adriatique, qu'un seul ambassadeur permanent, celui de Prague, ou, pour employer la terminologie espagnole, celui d'*Alemania*. Comme le principe de provenance constitue le fond du classement archival et que toutes les relations avec les pays du Nord ou de l'Orient passeront nécessairement par les mains de cet ambassadeur, c'est dans la *Negociacion de Alemania* que nous retrouverons dans la règle tout ce qui concerne l'Europe scandinave et slave¹.

Je dis *dans la règle*, car les exceptions seront nombreuses. Le principe de classement des documents par provenance primant toujours celui de classement par matière, la confusion s'introduira. Lorsque le roi Jean III de Suède, par exemple, tentera, en 1576, d'entrer en relations avec Philippe II et enverra à cet effet Pontus de la Gardie à Prague, Rome, Naples et Madrid, les documents ayant trait à cette affaire se trouveront dans le fond *Alemania*, tant que Pontus n'aura pas quitté l'Allemagne. Ses lettres de Rome en revanche seront conservées dans la *Negociacion de Roma*, celles de Naples dans le fond *Nápoles*. Enfin, lorsqu'en réponse à cette ambassade Philippe II enverra lui-même un agent en Suède, et que cet agent, pour des raisons purement politiques, sera mis sous la dépendance de Don Juan, alors gouverneur général des Flandres, c'est dans la *Negociacion de Flandes* qu'il faudra chercher les pièces ayant trait aux affaires de Suède. Et il en sera de même pour toute autre affaire, partout et toujours². L'ambassadeur servant d'intermédiaire, même accidentel, le lieu d'expédition, primeront toujours, par rapport au classement des pièces dans les archives de Simancas, l'objet même de la négociation³.

¹ Ce n'est que durant la seconde moitié du XVII^e et la première du XVIII^e siècle que les documents concernant les relations avec les pays du Nord commencent enfin à former des *negociaciones* spéciales. Cfr. Annexes nos III, IV, V et VI.

² Cfr. p. 23, note 2, distribution des documents Sforza.

³ On trouvera même deux duplicata de la même pièce dans deux fonds différents. Ainsi en 1576 un certain Carlo Brancaccio, revenant de Suède, adresse de Regensburg une relation de son voyage à Philippe II. La pièce,

Notons à ce propos une particularité du classement adopté par la chancellerie de Philippe II. A l'encontre de ce qui se pratiquait généralement ailleurs on ne séparait pas dans la classification archivale la lettre d'un ambassadeur des annexes qui l'accompagnaient, quelle que fut l'importance de celles-ci. Le tsar enverra-t-il par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Espagne à Prague une lettre autographe à Philippe II, celle-ci se trouvera, non dans une collection de *lettres royales* par exemple, mais comme simple annexe à la lettre accompagnative de l'ambassadeur d'*Alemania*¹. La lettre eût-elle été envoyée, pour une raison ou une autre, par ce dernier à son collègue de Naples pour être transmise à Madrid, elle serait classée dans le fond *Nápoles*. J'ai trouvé ainsi des brefs originaux du pape dans le fond *Portugal*, et cela parce qu'ils avaient été apportés à Madrid par un nonce du Portugal passant par la capitale de Philippe II pour rejoindre son poste.

Cependant dans certains cas les documents concernant telle ou telle affaire, considérée comme particulièrement importante, étaient classés complètement à part. On en formait un dossier séparé, lequel, l'affaire une fois réglée, ou ayant simplement perdu son importance, était transmis aux archives et classé un peu au hasard. Tantôt le dossier était assigné à un fonds special de *negocios extraordinarios*², tantôt au contraire on le plaçait dans la *negociacion* du pays où avait surgi l'affaire traitée, tantôt, enfin, le classement était influencé par quelque circonstance spéciale et devenait absolument arbitraire. Dans l'un ou l'autre de ces cas le dossier n'était jamais décomposé. Il était classé tel que, et généralement d'après les documents les plus récents qui le composaient.

Cette dernière pratique, pardonnable à la rigueur quand il s'agit d'un dossier entier, tournait à l'abus et à la négligence quand

envoyée par l'intermédiaire de l'ambassadeur à Prague, se retrouve dans le fonds *Alemania*. Parvenu à Naples, Brancaccio adresse au roi un duplicata de sa relation. Ce duplicata est envoyé en Espagne par l'intermédiaire du vice-roi de Naples, et se retrouve par conséquent dans le fonds *Nápoles*.

¹ *Estado, fonds Alemania, Legajo 700, n° 34*, lettre originale du tsar au roi d'Espagne, de l'année 593.

² Cfr. plus loin la série des *negocios extraordinarios de la parte del Norte*.

on l'appliquait à la correspondance courante. Et le cas malheureusement se rencontre à chaque pas et contribue énormément à augmenter la confusion. Était-il nécessaire à un moment donné de traiter quelque affaire de longue haleine, l'interminable procès Sforza à Naples par exemple, le secrétaire d'Etat faisait extraire des différents fonds où ils se trouvaient les documents, vieux de plusieurs dizaines d'années souvent, dont on s'était servi précédemment pour la discussion de l'affaire. Au lieu de les remettre à leur place une fois l'affaire expédiée il arrivait souvent que, par pure paresse, on les classait avec la *dernière* correspondance échangée en la matière¹. On trouve ainsi à chaque pas dans les *legajos* de Simancas des pièces qui, ni par leur provenance, ni par leur contenu, ni surtout par leur date, n'ont rien de commun avec le contenu général du *legajo* dans lequel elles se trouvent.

Quelques mots enfin concernant le procédé d'assemblage des documents en *legajo* (liasses, paquets, piles) usité généralement par la chancellerie espagnole et par conséquent aussi aux archives de Simancas.

Le système était des plus primitifs. Toute dépêche d'ambassadeur ou autre document reçu et dûment expédié par la chancellerie de Philippe II était plié en deux dans le sens de la largeur. Immédiatement au-dessous du pli, le secrétaire de service annotait la provenance du document, sa date, ainsi que parfois une indication très résumée du contenu et la date de la réponse. Ces indications se faisaient au dos de la dépêche même, si celui-ci était blanc et si la dépêche n'avait aucune annexe. Dans le cas contraire, l'inscrip-

¹ Le fait se reproduit dans les autres archives espagnoles. Un exemple : Pendant plusieurs années consécutives, je perdis des semaines de travail à rechercher aux archives de Naples les dossiers d'un procès de l'année 1583, concernant les affaires Sforza, dans la collection des procès de la dite année. Au printemps passé, je retrouvais ce dossier, déjà considéré comme définitivement perdu, en parcourant les pièces d'un autre procès Sforza, de l'année 1772. Au cours de ce dernier procès, on avait eu besoin de consulter le dossier de celui de 1583, et, cela fait, on avait tranquillement ajouté ce dernier dossier à celui du procès en cours, sans qu'aucune annotation, aucune fiche de renvoi n'ait été placée à l'endroit laissé vide, pour indiquer le changement de place du codex en question. Car, notons-le bien, il s'agissait ici, non d'un document isolé, mais d'un codex entier, d'un codex de 300 folios.

tion se faisait sur une feuille de papier blanc servant d'enveloppe à la dépêche et à toutes ses annexes. Cela fait, les dépêches étaient simplement empilées les unes sur les autres, au fur et à mesure, et se trouvaient ainsi automatiquement classées par ordre chronologique¹.

Au commencement de chaque nouvelle année la pile formée dans chaque fonds par les documents de l'année précédente était solidement ficelée entre deux feuilles de carton pourvues simplement du millésime correspondant et de l'indication du fonds. C'est là ce qu'on appelle un *legajo*.

Étant donné l'uniformité presque absolue du format du papier usité alors par toutes les grandes chancelleries de l'Europe (environ 32 cm. de haut sur 22 de large), les *legajos*, formés de feuilles de ce format pliées en deux, avait uniformément environ 16 cm. de long sur 22 de large; la hauteur dépendant naturellement du nombre des documents qu'ils contenaient.

À l'encontre de ce qui était la règle générale partout ailleurs, les administrations espagnoles ne rassemblaient jamais en *codex* brochés ou reliés les documents de leurs archives, et à Simancas, où les *legajos* étaient transportés au bout de quelques années, rien n'a jamais été fait pour réunir en volumes brochés les trésors des archives.

Au point de vue du service courant des administrations auxquelles appartenaient les documents cette méthode présentait sans doute quelque avantage, permettant un maniement plus rapide, un groupement plus facile des pièces en dossiers *provisaires*. En revanche il est évident que si les documents eussent été reliés, plusieurs des causes de désordre que nous venons d'examiner eussent été éliminées. Au point de vue de la conservation des pièces dans les archives la méthode espagnole est absolument désastreuse. Il suffit d'avoir travaillé à Simancas quelque temps pour constater que

¹ C'est évidemment à cela qu'il faut attribuer le manque absolu de tout numérotage des dépêches contenues dans chaque *legajo*. On jugeait que l'ordre chronologique suffisait, sans penser au fait que l'absence de numérotage rendait impossible la constatation de la disparition des pièces et facilitait par conséquent la perte de celles-ci.

plus les *legajos* qu'on dépouille sont étudiés, plus ils sont aussi en désordre. Sans doute, même dans les *legajos* qu'aucun historien n'a jamais ouvert, l'ordre chronologique est constamment dérangé, soit accidentellement, par négligence, soit par la réunion en groupes provisoires des documents traitant de la même affaire. Mais ce désordre n'est rien en comparaison de celui qui règne dans les *legajos* souvent consultés par les historiens. Ici plus trace d'ordre. Même là, où, en vue de l'ouverture des archives au public, les documents furent numérotés par *legajo*, cet ordre numérique n'a pas été observé et l'assemblage en groupes de certains documents indique clairement que le désordre a été introduit par quelque historien, qui, après avoir réuni ensemble les pièces qui l'intéressaient, ne s'est même pas donné la peine de les remettre dans l'ordre original, indiqué cependant par la numération ¹.

¹ A l'heure qu'il est, la majeure partie des *legajos* du fonds *Estado* sont pourvus de numération. Malheureusement, celle-ci a été exécutée d'une manière absolument au dessous de toute critique. Il est évident qu'au moment d'ouvrir les archives au public, on a voulu en toute hâte numéroter les documents, mais il est tout aussi évident que l'opération a été confiée à des subalternes ignorants des principes les plus élémentaires d'un classement archival. Au lieu de paginer ou de folier, on s'est contenté de numéroter les différentes *pièces*. Or, nous venons de voir que celles-ci se composaient dans bien des cas d'une dépêche d'ambassadeur et d'*annexes*. En général, on s'est borné à apposer un *seul* numéro sur la première feuille de la dépêche, laissant les feuilles suivantes et les annexes sans numéro. Celles-ci étant libres, on conçoit le désordre qui a pu s'introduire au cours des recherches et l'impossibilité de constater des soustractions. *Nulle part*, en effet, je n'ai trouvé sur les *legajos* d'indication du nombre de *feuilles* ou de *folios* qu'ils devaient contenir, à peine celui du nombre des *pièces*, et il m'est arrivé de rencontrer des *pièces* composées d'une couverture portant le numéro d'ordre, mais ne contenant aucun document. En revanche, les *legajos* abondent d'*annexes* éparses, dont il est impossible désormais de fixer la date même approximative, rien n'indiquant de quelle dépêche elles ont autrefois fait partie.

J'ajoute que lors du numérotage, on ne s'est pas même donné la peine de contrôler l'ordre chronologique des pièces. Dans certains *legajos*, aucun ordre n'existe; dans d'autres, les mois, par exemple, se succèdent au petit bonheur. Le *legajo Estado 696*, pour ne citer qu'un exemple entre mille, contient des documents de l'année 1589, mais numérotés dans l'ordre suivant : mars, décembre, novembre, juillet, août, mai, etc. L'*escribanio* chargé de l'opération aurait pu, semble-t-il, avant de numéroter le *legajo*, remettre les mois dans leur ordre naturel.

Le manque d'assemblage fixe des documents facilite enfin considérablement la disparition de ceux-ci. Pas plus que les autres grandes archives de l'Europe, celles de Simancas n'ont pu échapper complètement aux indécidatesses des vandales parmi les historiens. Ici comme ailleurs, des soustractions ont été constatées, et ces soustractions n'ont pas toujours été dues à des causes semblables à celles qui décidèrent, en 1594, l'archiduchesse Marie de Steiermark à faire enlever des archives et brûler toutes les pièces concernant les négociations secrètes entre Sigismond de Pologne et l'archiduc Ernest ¹.

Le seul avantage que présente le manque total d'assemblage fixe des documents de Simancas est la possibilité qui en résulte d'une classification nouvelle et générale de ces documents selon les méthodes les plus modernes. Si un jour le gouvernement espagnol décuple le personnel des archives un travail pareil sera possible et fera de Simancas les archives les mieux classées du monde entier.

Pour le moment il ne peut être question de rien de pareil, bien entendu. Le jour où les archivistes de Simancas auront réussi à mener à bout la gigantesque entreprise de cataloguer, même sommairement, les différents fonds de leurs archives, ils auront rendu par cela seul un service énorme à la science historique.

Jusqu'à la création du *Cuerpo facultativo de Archiveros, Bibliotecarios y Arqueólogos* les « archivistes » de Simancas ne méritaient guère — à quelques heureuses exceptions près — ce nom. C'étaient en général des *escribanios*, des gardiens fidèles et jaloux, mais des hommes hors d'état de procéder à un classement méthodique de leurs archives, classement que du reste personne ne leur demandait. Ils ajoutaient automatiquement aux fonds correspondants les *legajos* qu'on leur expédiait de toute part, après les avoir pourvus d'un numéro d'ordre progressif et sans se soucier le moins du monde de leur contenu. Tout leur travail consistait à

¹ Nous venons de voir dans la note précédente combien le numérotage incroyablement défectueux des documents augmente encore les possibilités de soustraction qu'offre le fait même de la réunion des pièces en paquets non reliés. Ces possibilités sont encore augmentées par le manque absolu d'index des *legajos*.

tenir à jour les listes dont j'ai parlé plus haut, indiquant dans chaque fonds à quelle année correspondait chaque numéro des *legajos*.

Parmi les « heureuses exceptions » auxquelles je viens de faire allusion, il convient de citer en premier lieu *Don Antonio de Hoyos*, chevalier de l'ordre de Santiago, secrétaire du roi Philippe IV et superintendant des archives de Simancas, auquel nous devons la première tentative d'un catalogue général des trésors renfermés dans le vieux donjon des amiraux de Castille.

C'est à cette tentative que nous devons le premier — et jusqu'à présent le meilleur ¹ — des inventaires existants du fonds qui nous intéresse le plus, à savoir de celui de la *Secretaría de Estado*. Cet inventaire, dressé *por mandado del Rey, nuestro señor*, et terminé en 1630 ², donne, pour chacun des *legajos* alors existants dans le fonds, une espèce de table des matières relativement complète, une énumération des affaires traitées, suffisante pour une orientation générale de l'historien ³. La copie que possédaient les

¹ Surtout au point de vue technique. En effet, par rapport à l'exactitude des données, l'inventaire de Hoyos prête en maint endroit à critique.

² En voici le titre complet : *Inventario de los papeles de Estado missivo que ay en los Archivos reales de Simancas, hecho por Don Antonio de Hoyos, cavallero de la Orden de Santiago, secretario del Rey, nuestro señor, visitador y superintendente de los dichos archivos reales. Por mandado del Rey, nuestro señor, D. Phelipe IV. En Simancas, a quinze de Julio 1630.*

³ En voici quelques extraits, destinés uniquement à donner au lecteur une idée de l'œuvre de Hoyos et de lui permettre une comparaison avec les inventaires postérieurs.

Legajo numero 52 — 1578 — Dos maçitos de cartas y otros papeles. Uno de la instruçion y despachos que llevo el capitan Francisco de Herasso, despachado por Su Magestad al Rey de Suecia, en la negoçiacion de liga y confederacion con el dicho Rey; las condiçiones con que se fue tratando, y lo que fue escribiendo, asta que volvio. — Otro de las cartas que llevo, y despachos, que llevo, Ramiro Nuñez de Guzman al Emperador, prinçipes electores y otros potentados; las respuestas del Emperador y duque Jullio de Brançwic a lo que les propusso, y cartas de su viaje y progressos de sus comissions.

Legajo numero 59 — 1587 — Cartas de Don Guillen de San Clemente de la correspondençia de su cargo. Estan aqui los papeles tocantes a la eleçion de Rey de Polonia, que se dividio, elixiendo unos al archiduque Maximiliano y otros al prinçipe de Suezia; y los offreqimientos que por Su Magestad se hizieron. Y algunos papeles tocantes al Final y pretensiones de Su Magestad en esta caussa de que se a tratado.

archives de Simancas de cet inventaire¹ fut malheureusement emportée à Paris par ordre de Napoléon et elle s'y trouve encore². Chose curieuse, les archives de Simancas n'en possèdent pas d'autre³.

L'impulsion donnée par Hoyos à l'inventarisation des archives prit fin avec lui. Depuis sa mort jusqu'en 1812, c'est-à-dire en plus d'un siècle et demi, les archivistes de Simancas n'ont pas été capables de poursuivre son œuvre et aucun inventaire méritant ce nom n'est venu s'ajouter à ceux de Hoyos.

Ce n'est qu'après le pillage napoléonien que l'œuvre fut enfin reprise. En 1819 le chanoine *Don Tomás Gonzales* terminait son *Inventario manual de los papeles de la secretaría y consejo de Estado*. Cet inventaire, qui ne comprend du reste que les 4192 premiers *legajos* du fonds *Estado*, est loin de valoir celui de Hoyos; bien plus qu'un inventaire dans l'acceptation habituelle de ce mot, ce n'est qu'une des listes d'*escribanios* dont nous avons parlé plus haut. En regard des numéros de chaque *legajo*, indiqué par ordre progressif, le digne chanoine s'est borné à inscrire le millésime de l'année correspondante, sans indiquer par un seul mot ni le contenu des documents, ni même leur caractère de *consultas*, *despachos*, *cartas*, etc.⁴ Il a copié servilement les indications mises au fur et à mesure au dos des *legajos*, sans même se donner la peine d'ouvrir ceux-ci et en désignant sous l'indication collective de *correspondencia* l'ensemble des pièces qu'ils contiennent.

.....
Legajo numero 65 — 1592 — Cartas de Don Guillen de San Clemente con las relaciones y papeles causados en ellas. Cassamiento del principe de Suecia, electo Rey de Polonia, con la prinçessa Ana y capitulaciones, que en este casamiento se hicieron — Estan aqui los papeles que dieron a Alonso Castellano y Pompeo Bolino, por el elector de Colonia, sobre restitucion de sus plazas y otras pretensiones.

¹ L'original faisait partie de la bibliothèque du roi. Il est actuellement à la Bibliothèque nationale de Madrid (cote : S. 49).

² Elle se trouve aux Archives Nationales, où sa cote est : *Simancas KK1460*.

³ On doit aussi à Hoyos un inventaire assez complet du fonds *Italia*.

⁴ Les notes complémentaires à l'inventaire sommaire du fonds *Estado* que je donne plus loin sont des copies *in extenso* de l'inventaire de Tomas Gonzales.

Sept ans plus tard, en 1826, le frère de Don Tomás, chanoine lui aussi, *Don Manuel Gonzales*, terminait à son tour le catalogue des *legajos* 4301 à 8331, c'est-à-dire — étant donné que les *legajos* 4193 à 4300 se trouvaient désormais à Paris¹ — l'inventaire de toute la partie du fonds non encore catalogué par son frère.

Cet ouvrage, intitulé *Inventario manual de los papeles de la primera secretaría de Estado y del despacho* est loin encore de valoir l'inventaire de Hoyos au point de vue du complet des indications. Il n'en est pas moins infiniment supérieur à l'inventaire de Don Tomás Gonzales. En effet, Don Manuel ne se contente pas, ainsi que l'avait fait son frère, d'indiquer uniquement l'année à laquelle appartiennent les documents de chaque *legajo*. Il ajoute — très brièvement il est vrai, mais enfin d'une manière suffisamment claire — le caractère général des pièces, il fait la distinction entre *cartas*, *despachos*, *consultas*, *minutas*, etc.².

Jusqu'à la création du *Cuerpo facultativo de Archiveros, Bibliotecarios y Arqueólogos*, les catalogues des frères Gonzales, complétés pour certains groupes importants du fonds par des index assez satisfaisants du reste³, ont été les seules index qu'ait eu à sa disposition l'historien pour l'étude du fonds *Estado*, le plus important des fonds existants à Simancas. Et notons-le bien, les autres fonds sont encore moins bien partagés au point de vue des inventaires.

Et depuis la création du *Cuerpo de Archiveros* les efforts remarquables faits par les membres de ce corps ont été généralement paralysés par la pénurie du gouvernement. J'ai déjà dit plus haut qu'à l'heure qu'il est des inventaires ont été élaborés pour plusieurs des principaux fonds. Un seul d'entre eux a été jusqu'à présent

¹ Cfr p. 6 et Annexe I.

² Les Annexes nos III, IV, V et VI à la présente étude sont des extraits de l'inventaire de Don Manuel Gonzales.

³ Il en existe pour les *Negociaciones de Roma, Portugal, Inglaterra, Flandes, etc.* La série, complètement modernisée bien entendu, est continuée pour les autres groupes du fonds *Estado* par le personnel actuel des archives.

Les anciens index sont en général ordonnés par *legajo* et par matières, les nouveaux comprennent en plus des tables personnelles très complètes.

publié et il est question d'invoquer le concours de l'étranger pour la publication des autres ¹.

A part l'œuvre ainsi entravée de l'inventoriatio n des fonds confiés à leurs soins, les archivistes modernes de Simancas se sont beaucoup occupés de la réorganisation des archives. J'ai déjà parlé plus haut de la nouvelle répartition des fonds, destinée à atténuer les inconvénients du manque de moyens de transmission mécanique, du remplacement des cases murales par des étagères modernes, etc. J'ajouterai qu'on s'efforce de remplacer l'ancien *legajo* formé de documents pliés en deux, par de nouveaux, dans lesquels les documents sont conservés sans pliage. C'est là une chose excellente, vu que le pliage usait énormément les pièces. A l'heure qu'il est les anciens *legajos* de la *Secretaría de Estado* sont déjà entièrement remplacés par de nouveaux et l'on va étendre l'opération à d'autres fonds.

Une innovation beaucoup moins opportune me semble être celle toute récente d'un groupement des anciens *legajos* en « portefeuilles » portant une numération nouvelle, et contenant, suivant le nombre des anciens *legajos*, un, deux, trois ou même plusieurs de ceux-ci. L'effet extérieur est, il est vrai, très beau ; tous ces portefeuilles, exactement de la même grandeur, de la même épaisseur et du même aspect, prêtent aux archives un coup d'œil très élégant. Mais le résultat final n'en est pas moins un surcroît de besogne. En effet l'ancienne numération est déjà trop traditionnelle pour que la nouvelle puisse jamais l'évincer. C'est *toujours* le numéro des *legajos* anciens, *jamais* celui des portefeuilles, qui fait loi, et il en résulte que chaque fois qu'on demande un *legajo*, les employés doivent auparavant chercher dans quel portefeuille il se trouve. Enfin, tôt ou tard il faudra bien relier les documents de Simancas. Or, l'épaisseur des *legajos* dépliés ne dépassant guère 12 à 15 cm., l'opération pourra se faire sans déranger le moins du monde la numération de ceux-ci, sans modifier en d'autres termes les citations des centaines de savants qui jusqu'à ce jour ont publié des ouvrages basés sur les documents de Simancas. Il faudra bien

¹ Cfr p. 19.

alors renoncer à l'innovation des portefeuilles. En effet, ceux-ci ont une épaisseur constante de près de 40 cm., et leur contenu ne pourra donc pas être relié en un seul volume. N'aurait-il pas mieux valu dans de telles conditions ne pas introduire cette modification, qui a coûté des années d'un travail qui aurait pu être infiniment mieux employé¹.

¹ Pour simplifier la tâche à qui voudra puiser aux richesses de Simancas, je donne dans tous les tableaux qui suivent les cotes par *legajos et par portefeuilles*.

IV

1. CLASSIFICATION GÉNÉRALE
2. INVENTAIRE SOMMAIRE DU FONDS ESTADO
3. RÉPARTITION PAR « NEGOCIACIONES »
DE CE FONDS

Depuis l'époque des frères Gonzales et de Hoyos, une seule tentative a été faite de cataloguer les trésors de Simancas. En 1885, Don Francisco Díaz Sánchez, alors directeur des archives de Simancas, publiait son « *Guía de la Villa y Archivo de Simancas* », mettant enfin à la disposition des savants le premier — et jusqu'à présent le seul — inventaire général imprimé de l'*Archivo General*¹.

Cet inventaire est loin de répondre aux exigences, même les plus modestes, de la science historique moderne. En effet, Don Díaz Sanchez n'a fait en réalité que publier un résumé très succinct des listes dressées au cours des siècles passés par les frères Gonzales et leurs prédécesseurs, les *escribanios* de jadis. Mais, tout primitif que soit cet ouvrage, il n'en est pas moins de toute importance pour quiconque veut se faire une idée *générale* du contenu des archives de Simancas. Pour les détails, pour les documents concernant l'histoire de certains pays, la Belgique, les Pays-Bas,

¹ FRANCISCO DÍAZ SÁNCHEZ. *Guía de la Villa y Archivo de Simancas*, 1 vol. in-8, 300 p., Madrid (Manuel G. Hernandez), 1885.

l'Angleterre, en partie aussi la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche, des inventaires plus ou moins complets et absolument modernes ont été dressés, ou sont en voie d'élaboration, soit par les soins du personnel des archives ¹, soit par ceux de savants ressortissants des dits pays ²; par rapport à l'ensemble, l'ouvrage de Díaz Sánchez est, et restera probablement longtemps encore, le seul guide de l'historien à Simancas.

La *Guía* de Díaz Sánchez tend malheureusement de plus en plus à devenir une rareté bibliographique. D'un autre côté, ses indications sont, pour nous autres gens du Nord, soit inutiles, comme ayant trait à des questions qui ne nous concernent en aucune façon, soit insuffisantes, comme basées sur des listes qui, nous le savons déjà, confondent jusque vers le milieu du xvii^e siècle, sous une seule et même rubrique « *Alemania* », tous les pays d'Europe situés à l'orient de la ligne formée par le Rhin et les Alpes.

Dans ce qui suit, je vais donc m'efforcer d'orienter tant soit peu l'historien nordique ³ dans ce dédale inextricable que constituent les

¹ Cfr p. 19.

² Cfr pour la Belgique les travaux de Gachard, pour les Pays-Bas ceux de Kervyn de Lettenhove et de Bussemaker, pour l'Italie ceux de Carini, pour la France ceux de Tiran, Baudrillart, Boissonnade, Constant et tant d'autres, pour l'Allemagne, ceux de Maurenbrecher, Döllinger, Gunther, Herre, etc., pour l'Autriche ceux de Beer, Turka, Kybal, Paulus et autres, etc., etc.

³ Alors que par exemple l'Institut historique prussien à Rome entretient en permanence à Simancas un stipendiaire, chargé tout particulièrement de dresser un inventaire des *germanica*, que l'Angleterre y envoie chaque année des savants pour la continuation de l'immense collection des *British State Papers*, les pays du Nord n'ont encore rien fait pour profiter des richesses cependant si considérables de Simancas. Aussi n'y a-t-il aucune exagération à dire que l'histoire du Nord, aussi bien que les historiens du Nord, ignorent encore absolument les trésors de Simancas. Le seul ouvrage sérieux basé sur des recherches à Simancas qui ait jusqu'à présent paru dans le Nord, est la remarquable étude de C. BRATLI, *Filip II af Spanien, hans liv og personlighed*, Kjöbenhavn, 1910, ouvrage qui, nous le voyons, ne concerne pas même l'histoire du Nord.

Il ne peut être question de donner ici la liste, même des principaux historiens qui ont travaillé à Simancas. Le lecteur qu'une telle liste intéresserait en trouvera une fort complète dans la *Guía* de Díaz Sánchez (pp. 244-295), liste qu'il pourra compléter, pour les années les plus récentes, par celle, non parfaitement exacte du reste, publiée par VLASTIMIL KYBAL, dans son étude *Ueber die Bedeutung des General-Archivs zu Simancas für die Geschichte Oesterreichs*, Wien, 1910.

archives de Simancas. Je n'ai, en aucune façon, la prétention de présenter au lecteur un inventaire, si primitif fût-il, des *nordica* de Simancas : un tel travail nécessiterait des années de recherches. Quelques simples indications, une première orientation générale, voilà tout ce que j'aspire à fournir à ceux de mes collègues nordiques que leurs études mettront en contact avec les énormes richesses de l'antique manoir des amiraux de Castille.

Au point de vue des *nordica*, il y a lieu de distinguer à Simancas trois époques différentes.

La première s'étend jusqu'au premiers troubles précurseurs de la guerre de Trente-Ans. Durant toute cette époque, aucun fonds spécial n'existe pour les documents concernant les relations, du reste rares et accidentelles, entre l'Espagne et le Nord. C'est, suivant la provenance immédiate des pièces, dans les fonds *Alemania*, *Flandes*, *Roma*, *Nâpoles*, etc., que l'historien nordique devra fouiller pour retrouver, dispersées çà et là, les traces de ces relations. Pour cette période, je donnerai donc la liste complète par années des *legajos* des fonds principaux dans lesquels se trouvent des *nordicas*¹.

La seconde période comprend l'époque de la guerre de Trente-Ans. Les pays du nord ressortent toujours — archivalement parlant — de l'*Alemania*. Ils en ressortent d'autant plus, que ce sont ici les états allemands qui jouent le rôle principal. C'est donc dans les collections *Alemania*, *Flandes*, etc. qu'il faudra chercher les *nordicas*. Mais, vu les inventaires parfaitement modernes publiés (ou en voie de publication) par les historiens allemands, belges, anglais et autres, il serait parfaitement superflu pour moi de toucher à cette époque.

A partir du milieu du xvii^e siècle, la diplomatie espagnole tient enfin compte des pays du Nord. Des ambassades espagnoles sont

¹ Cette période étant celle qui correspond au programme de la Mission romaine de l'Académie des Sciences de Finlande à Rome, c'est sur les *legajos* s'y rapportant que j'ai concentré mes recherches. Par rapport à cette période, mes observations se basent sur toute une série de dépouillements (Cfr Annexe VII), par rapport aux autres j'ai dû, jusqu'à présent du moins, me borner à une étude des index et des inventaires.

instituées, au Danemark en premier lieu, puis en Suède et en Pologne, enfin en Russie, et dès lors nous voyons apparaître les fonds *Dinamarca, Suecia, Polonia* et *Rusia* ¹. Pour cette époque, qui sort entièrement du cadre des études de la Mission romaine de l'Académie des Sciences de Finlande, je donnerai les indications générales les plus complètes que j'aie pu recueillir, principalement dans les listes manuscrites et dans les index des frères Gonzales.

Je crois avoir démontré dans le chapitre précédent qu'une classification *rationnelle* des différents fonds que renferment les archives de Simancas est impossible dans l'état actuel des dites archives. Afin de donner néanmoins au lecteur une idée générale de ces fonds, je reproduis ci-dessous la classification adoptée par Don Díaz Sánchez, laquelle présente du moins l'avantage de se conformer à la répartition topographique des différents fonds dans les salles du château, ainsi que celui, d'être la classification généralement suivie par les historiens qui ont travaillé à Simancas depuis l'ouverture au public des archives. Il est bon cependant d'ajouter que les chiffres donnés par Díaz Sánchez dans son tableau général des fonds des archives ne correspondent pas à ceux donnés par le même auteur dans l'inventaire qui forme la partie principale de la *Guía de la Villa y Archivo de Simancas*. Pour obvier à cet inconvénient, j'ajoute aux chiffres du tableau de Díaz Sánchez, entre parenthèses, les chiffres correspondants extraits des inventaires.

Enfin, comme il n'est guère admissible qu'un historien s'occupe des documents des archives de Simancas sans connaître la langue espagnole; je conserverai dans le tableau ci-dessous — de même, du reste, que dans toute cette étude — aux différents fonds leur dénomination espagnole, ce qui, de plus, éliminera les équivoques inhérents à toute traduction de ce genre et permettra à qui fera des recherches à Simancas même, une rapidité beaucoup plus grande dans la réquisition des documents désirés.

¹ Cfr Annexes nos III, IV, V et VI.

TABLEAU

des différents fonds que contiennent les archives de Simancas

avec indication de la subdivision de ces fonds, du nombre des *legajos* qu'ils contiennent, ainsi que des années auxquelles se rapportent les documents.

	Nombre des legajos	Dates des documents
I		
CASA REAL		
Patronato y patrimonio real	216 (195) ¹	1093—1851 ²
Patronato real eclesiástico	338	1513—1700
Papeles de D. Juan II de Austria . . .	137	1645—1686
II		
CÁMARA DE CASTILLA		
Consejo y secretarías	1901 (2908)	1238—1700
Libros generales	376	1490—1678
Libros de relaciones	27	1516—1622
Registro general del sello	3048	1435—1689
III		
CONSEJO REAL DE CASTILLA		
Processos del Real Consejo	680	1475—1621
IV		
ESTADO		
Secretaría de Estado	8132 (8331)	1265—1833
V		
GRACIA Y JUSTICIA		
Secretaría de Gracia y Justicia . . .	1676	569—1813

¹ Cfr p. 42. Je ne donne ici les chiffres fournis par les inventaires sommaires que là où ceux-ci diffèrent des données du tableau.

² Nous avons vu, page 7, que le château de Simancas cessa vers 1833 d'être le dépôt général des papiers d'Etat espagnols et qu'à partir de cette époque ses collections ne reçurent aucun accroissement. Il n'y eut qu'une seule exception à cette règle. Les documents concernant le *patrimonio real* continuèrent jusque sous le règne d'Isabelle II à être confiés au vieux donjon de Simancas.

VI	Nombre des legajos	Date des documents
GUERRA		
Consejo y secretaría de Guerra antigua	3921	1386—1706
Mar y tierra	436	1386—1706
Secretaría de Guerra moderna	7930	1509—1830
VII		
HACIENDA		
Antiguo Consejo, Secretaría y Juntas de Hacienda	2387 ¹	1407—1717
Contaduría de Cruzada	591	1509—1747
Contaduría Mayor de Cuentas	8632 (8990) ²	1505—1712
Contaduría del Sueldo	413 (572)	1475—1713
Contadurías generales	3871	1505—1717
Dirección general de Rentas	4942	1564—1832
Dirección general de Rentas ó sea catastro estadístico de Fernando VI	3313	1701—1788
Dirección general del Tesoro y Con- taduría del Reino	4609 (4709)	1500—1826
Expedientes de Hacienda	911	
Escribanía mayor de Rentas	831 (1278)	1400—1609
Secretaría de Hacienda	2369	1708—1807
Tribunal mayor de Cuentas	4694	1508—1789
VIII		
INQUISICIÓN		
Consejo Supremo de Aragón y Castilla	4511 (4271)	1488—1820
IX		
ITALIA		
Consejo y Secretaría ó sea secretarías provinciales	2796	1402—1705
Visitas de Italia	(146) ³	
X		
MARINA		
Secretaría de Marina	824	1633—1789
En tout : Legajos . . .	74512 (76667)	

¹ Dont 2038 *legajos* et 349 *libros*.

² Y compris 4694 *legajos* du Tribunal Mayor de Cuentas, non cités par Díaz Sánchez dans son tableau.

³ Négligés par Díaz Sánchez dans son tableau.

Parmi tous ces fonds il n'y a guère, nous le voyons déjà d'après leurs rubriques, que l'énorme collection des archives de la *Secretaría de Estado* qui présente un intérêt direct au point de vue de l'histoire politique des états non-espagnols. On trouvera, il est vrai, dans d'autres fonds aussi des documents présentant un caractère nettement diplomatique, voire même des collections entières de tels documents. Dans le fonds *Patronato Real*, par exemple, on trouvera les originaux des traités conclus avec les puissances étrangères¹; les fonds *Guerra* et *Marina* abondent en pièces importantes pour l'histoire militaire, non seulement de l'Espagne, mais de l'Europe entière; dans l'énorme fonds *Italia*, dédié tout particulièrement à l'histoire intérieure des états italiens autrefois soumis à la domination espagnole, nous rencontrerons, ainsi que nous le verrons plus loin, même des *nordica*², etc., etc. Mais tout importantes que soient ces exceptions, elles n'en constituent pas moins des documents épars, une minorité infime, perdue dans l'énorme masse des pièces n'ayant trait qu'à l'histoire intérieure de la monarchie espagnole. Dans la règle la proportion des documents présentant un intérêt international est tellement infime dans ces fonds purement espagnols, qu'il serait absolument absurde d'entreprendre un dépouillement systématique des dits fonds uniquement pour en extraire les pièces intéressant les autres états³.

Somme toute, et exception faite des pays ayant autrefois fait partie de la monarchie espagnole, le fonds de la *Secretaría de Estado* est pour ainsi dire le seul qui présente un intérêt sérieux et direct pour quiconque s'occupe de l'histoire politique des états autres que l'Espagne. Et il en sera ainsi jusqu'au jour où le publication d'inventaires modernes rendra pratiquement dépouillables les autres fonds de Simancas.

¹ On y trouvera aussi des documents concernant les négociations en vue des alliances matrimoniales des membres de la famille royale.

² Cfr Annexe VII.

³ Ainsi, pour trouver cinq ou six *consultas* concernant les procès Sforza, à Naples, il m'a fallu dépouiller une douzaine des énormes *legajos* du *Consejo de Italia*, c'est-à-dire parcourir environ six mille pièces.

C'est donc à l'organisation, à un aperçu général du contenu du fonds *Estado* seul, que je vais consacrer les pages qui suivent, me bornant pour les autres à des indications éparées, résultat de recherches longues et pénibles, autant que de trouvailles purement accidentelles.

Dans sa totalité, c'est-à-dire y compris les trois cents et quelques *legajos* retenus aujourd'hui encore aux Archives Nationales à Paris¹, le fonds de la *Secretaría de Estado* des Archives de Simancas comprend 8331 *legajos*, représentant un total de deux à deux millions et demi de documents².

Nous savons déjà qu'il existe de ce fonds trois inventaires.

Le premier et, nonobstant certaines erreurs signalées déjà par Gachard, le plus complet, est celui dressé vers 1630 par Antonio Hoyos et intitulé : *Inventario de los papeles de Estado missivo que ay en los archivos reales de Simancas*. De cet inventaire, qui ne comprend bien entendu que les *legajos* parvenus aux archives avant 1630, il existe, nous le savons, deux exemplaires, l'un à la Bibliothèque Nationale de Madrid, l'autre aux Archives Nationales, à Paris³.

Le second est celui dressé en 1819 par Don Tomás Gonzales sous le titre de *Inventario manual de los papeles de la secretaría y consejo de Estado* et dont nous avons parlé plus haut. Il se trouve à Simancas et comprend les 4192 premiers *legajos* du fonds⁴.

Le troisième enfin, dont nous avons aussi parlé déjà, est celui

¹ Cfr p. 6 et Annexe n° VII.

² Les auteurs espagnols évaluent généralement à 40,000,000 le nombre des pièces que contiennent les 80,000 *legajos* des archives de Simancas, ce qui donnerait une moyenne de 500 pièces par *legajo*. Les étrangers sont plus modestes : le plus récent de mes prédécesseurs, Vlastimil Kybal, donne comme total 33 millions de documents, c'est-à-dire une moyenne d'un peu plus de 400 pièces par *legajo*. Pour ce qui concerne le fonds de la *Secretaría de Estado*, ce chiffre n'en est pas moins fortement exagéré, ainsi que j'ai pu m'en convaincre au cours de mes recherches. 300 pièces par *legajo* me paraît déjà beaucoup, et des deux approximations données ci-dessus, j'incline à croire la première plus exacte que la seconde.

³ Cfr p. 34.

⁴ Cfr p. 35.

composé par Don Manuel Gonzales, en 1826, sous le titre de : *Inventario manual de los papeles da la primera secretaría y consejo de Estado y del despacho*. Sautant les *legajos* 4193 à 4300, qui lors de sa composition se trouvaient déjà à Paris, il constitue la continuation du précédent et le seul inventaire qui existe des *legajos* 4301 à 8331, c'est-à-dire des dernières acquisitions du fonds¹.

Les auteurs de ces trois inventaires, destinés à faciliter la tâche, non de l'étudiant, mais du personnel des archives, ont subdivisé le fonds en groupes ou séries, basés uniquement sur la répartition topographique des *legajos* dans les locaux du château. La première série comprend les différents *legajos* groupés par provenance (*negociaciones*) dans le premier local affecté au fonds et jusqu'à ce que celui-ci fut entièrement rempli. La seconde série comprend les *legajos*, groupés de la même manière dans le second local affecté au fonds, le jour où le premier fut insuffisant. Et ainsi de suite.

On le voit, la méthode — si toutefois il est permis d'appliquer ce terme à un procédé aussi rudimentaire — n'a rien de scientifique, ni même de méthodique, compliquée qu'elle est encore par les variations successives du nombre et de l'étendue des *negociaciones*, ainsi que par les tentatives éphémères d'archivistes successifs d'introduire, chacun à sa manière, quelque peu d'ordre dans tout ce désordre.

Et néanmoins, force nous est de nous en tenir à cette « méthode », toute absurde qu'elle soit. En premier lieu, parce que c'est aujourd'hui encore celle d'après laquelle sont numérotés et classés les *legajos* à Simancas, en second, parce que c'est celle à laquelle ont dû se plier, bon gré, mal gré, les centaines d'historiens qui ont puisé aux sources intarissables de Simancas depuis soixante-huit ans que les archives sont ouvertes à la science et qu'une réorganisation rationnelle du fonds fausserait inévitablement toutes les cotes citées dans les ouvrages publiés durant ce laps de temps².

¹ Cfr p. 36.

² DÍAZ SÁNCHEZ, Guía..., p. 68, note 1.

Ceci prémiss, voici la composition des différentes séries du fonds *Estado*.

La première série n'existe plus. Ainsi que l'indique un sous-titre de l'inventaire de Hoyos, elle a dû se composer jadis des *papeles de Estado... que estan en la pieza del Patronazgo Real nuevo*. Puis, cette *pieza* étant devenue trop petite pour contenir les documents de deux fonds, ceux de l'*Estado* furent placés ailleurs et désignés sous le nom de « deuxième série », tandis que ceux du *Patrimonio Real* conservèrent celui de « première série ».

La deuxième série (*legajos* 1-1854), qui n'a aucune dénomination spéciale, comprend tous les documents diplomatiques parvenus aux archives de Simancas jusque vers la fin du xvi^e siècle¹, quelle que fut leur provenance. Cette série est donc générale, et chronologiquement limitée.

C'est le contraire qui est le cas dans la série III (*legajos* 1855-2022), dénommée *Parte de Italia*. Les documents de cette série, tous concernant exclusivement l'Italie, sont de dates diverses, généralement de 1580 à 1633, et forment un fonds à part qui parvint à Simancas seulement en 1636².

La série IV (*legajos* 2023-2993) ne porte aucune dénomination particulière. Par rapport à son contenu, elle a un caractère général. En effet nous trouvons dans cette série des pièces de toute provenance (y compris 206 *legajos* concernant des affaires purement espagnoles), sauf de l'Italie, qui pour cette période fait partie de la série suivante. Chronologiquement les limites de la série IV sont les années 1600 et 1678.

La série V (*legajos* 2994-4193) n'a aucun nom, elle n'a même à première vue aucune limite. Il faut une étude attentive des index pour découvrir qu'elle s'arrête à la fin du xvii^e siècle, et qu'elle a un caractère général, c'est-à-dire qu'elle comprend des documents de n'importe quelle provenance.

C'est avec cette série que se termine la partie inventoriée par Don Tomás Gonzales. Son frère et successeur, Don Manuel

¹ Ainsi que, par exception, quelques-uns des vingt premières années du xvii^e siècle, ajoutés à la série plus tard.

² Cfr VLAD. KYBAL, op. cit., p. 19.

Gonzales, abandonna heureusement la subdivision en séries, du reste parfaitement inutile en pratique, et les 4031 *legajos* que comprend l'inventaire élaboré par lui¹ sont répartis simplement par provenance, par *negocios*.

De cette absurde subdivision en séries, basées tantôt sur la provenance des documents, tantôt sur leur date, il résulte que l'historien qui voudra se faire une idée de ce que peut bien contenir le fonds *Estado* sur les relations de tel ou tel pays avec l'Espagne trouvera les renseignements recherchés dispersés dans les différentes séries. Supposons par exemple qu'il s'agisse de l'Allemagne. On trouvera premièrement, dans la série II, le groupe des *legajos* 635-712, comprenant la *Negociacion de Alemania* pour les années 1500-1619. Dans la série IV on trouvera les groupes suivants : *legajos* 2323-2401, *Consultas originales* des années 1600-1678; *legajos* 2402-2448, *Minutas de consultas* de 1620 à 1660; *legajos* 2449-2491, *Despachos* des années 1586-1678; enfin *legajos* 2492-2510, *Cartas* des années 1605-1629. Dans la série V on trouvera : *legajos* 3918-3942, *Consultas, decretos y notas* de 1620-1699; *legajos* 3943-3947, *Negocios notables* de 1695-1700; *legajos* 3948-3954, *Despachos* de 1654-1699. Enfin, parmi les *legajos* non classés en séries on trouvera premièrement la collection des *legajos* 6392-6542 comprenant la *Correspondencia* des années 1699-1796, puis, selon le caractère des études qu'on poursuit, il faudra encore consulter les *Negociaciones de Sajonia, de Prusia, de Hamburgo*, etc., etc.

Pour obvier aux inconvénients que présente cette obligation de parcourir pour chaque recherche toutes les séries du fonds, j'ai pris le parti, dans l'inventaire sommaire qui suit², de numéroter chaque groupe de *legajos* faisant partie du fonds *Estado*. Dans un

¹ Pour les *legajos* conservés à Paris, il n'existe encore aucun inventaire. Cette lacune sera néanmoins comblée sous peu par les soins de Don Julian Paz, Cfr p. 7, note 2.

² Cet inventaire n'est en réalité qu'une réédition de celui publié par DIAZ SANCHEZ dans sa *Guía*, une réédition adaptée aux besoins de l'histoire des pays du Nord, c'est-à-dire considérablement abrégée pour tout ce qui ne touche que les affaires intérieures de l'Espagne, mais tout aussi considérablement augmentée par rapport à l'histoire du Nord.

tableau à part, publié à la suite du dit inventaire, je donnerai, en regard du nom de chaque pays, les numéros de tous les groupes de *legajos* formés de documents le concernant *directement*¹.

Mais, je le répète encore une fois, par suite des particularités de l'assemblage des documents aux archives de Simancas, ces données ne *sauraient être complètes*. En dehors des groupes indiqués par les index comme ayant directement trait à tel ou tel pays, à telle ou telle *negociacion*, on trouvera à chaque pas des séries entières de pièces concernant les dits pays, les dites *negociaciones*, et cela dans des groupes qui, à première vue, sembleraient ne rien devoir présenter d'intéressant pour la recherche en question².

Tel sera tout particulièrement le cas pour tous les groupes faisant partie de la *Negociacion de Roma*. L'époque historique la plus richement représentée à Simancas est aussi celle durant laquelle Rome est le centre de la vie politique internationale, et l'énorme correspondance des ambassadeurs espagnols à Rome, toujours plus ou moins mêlés à toutes les affaires de la Curie, acquerra, de par ce fait, une signification universelle. Quiconque puisera aux trésors de Simancas pour l'étude de l'histoire de n'importe quel pays fera donc bien de compléter ses recherches directes par un dépouillement de la période correspondante de la *Negociacion de Roma*³.

¹ Cfr p. 71.

² Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, dans le groupe 34 (*Paces en Italia y otras partes*) de la Série III, *Parte de Italia*, qui, ainsi que son nom l'indique, ne devrait contenir que des pièces concernant l'Italie, nous trouvons de nombreux documents concernant l'Allemagne, la Suisse, la France, etc.

³ C'est dans la *Negociacion de Roma* que j'ai ainsi trouvé une bonne part des documents concernant les relations entre l'Espagne et la Suède durant le dernier quart du XVI^e siècle. Cfr. H. BIAUDET, *La correspondance diplomatique de Don Juan de Zúñiga*.

INVENTAIRE SOMMAIRE
DU FONDS
*SECRETARÍA DE ESTADO*¹

SÉRIE II²

Legajos	Années
Numéros	Nombre
1. Corona de Castilla.	
1— 266 ³	266 Correspondencia 1404—1620
2. Corona de Aragon.	
267— 343 ⁴	77 Correspondencia 1433—1597
3. Reino de Navarra.	
344— 366	23 Correspondencia 1512—1596
4. Negociacion de Portugal.	
367— 438	72 Correspondencia 1478—1618
5. Armadas y Galeras.	
439— 460	22 Correspondencia 1528—1581

¹ Pour tout ce qui concerne la terminologie, employée dans le tableau, je renvoie le lecteur aux explications données au chapitre III.

² La « Série I » n'existe pas. Selon la nomenclature des archives de Simancas, on considère comme telle le fonds *Patronato real*, qui n'a rien de commun avec celui de la *Secretaría de Estado*. Cfr p. 48.

³ Les *legajos* 221, 222, 223 et 231 de ce groupe se trouvent actuellement aux Archives Nationales, à Paris. Cfr Annexe n° I.

⁴ Les *legajos* 273, 274, 275, 277, 281, 282, 284, 285, 290, 294, 296, 298, 302 et 340 de ce groupe se trouvent actuellement aux Archives Nationales, à Paris. Cfr Annexe n° I.

6. Costas de África y Levante.

461— 495 35 Correspondencia 1510—1620

7. Negociacion de Flandes.¹

496— 634 139 Correspondencia 1506—1620

8. Negociacion de Alemania.²

635— 712 78 Correspondencia 1500—1619

9. Negociacion de Francia.

713— 805³ 93 Correspondencia 1500—1620

10. Negociacion de Inglaterra.

806— 846 41 Correspondencia 1480—1622

11. Negociacion de Roma.⁴

847—1002⁵ 156 Correspondencia 1381—1616

12. Negociacion de Nápoles.⁶

1003—1110⁷ 108 Correspondencia 1339—1620

¹ Liste complète des *legajos* de ce groupe, répartis par années successives: voir Annexe n° II.

² A l'Annexe n° II, on trouvera la liste complète des *legajos* de ce groupe, répartis par années successives.

³ Tous les *legajos* de ce groupe se trouvent actuellement aux Archives Nationales de Paris. Cfr. p. 6 et Annexe n° I.

⁴ On trouvera à l'Annexe n° II la liste complète des *legajos* de ce groupe, répartis par années.

⁵ Les *legajos* 974 et 976 manquent. Ils se trouvent actuellement à Paris. Cfr Annexe n° I.

⁶ Voir l'Annexe n° II pour la répartition des *legajos* de ce groupe par années successives.

⁷ Manque le *legajo* 1023, actuellement aux Archives Nationales, à Paris. Cfr Annexe n° I.

13. Negociacion de Sicilia.

1111—1171 61 Correspondencia 1285—1616

14. Negociacion de Milán.1172—1307¹ 136 Correspondencia 1529—1616**15. Negociacion de Venecia é Islas Jónicas.**1308—1361² 54 Correspondencia 1480—1616**16. Negociacion de Génova.**

1362—1437 76 Correspondencia 1495—1616

17. Negociacion de Toscana y Florencia.

1438—1453 16 Correspondencia 1529—1616

18. Negociacion de los Estados Pequeños de Italia.

1454—1495 42 Correspondencia 1460—1619

19. Diversos de Venecia.1496—1550 55 Correspondencia y otros papeles
notables 1520—1599**20. Diversos despachos.**1551—1570 20 Despachos y otros interesantes
papeles sobre asuntos de Fer-
rara, Módena, Roma, Nápoles,
Génova, Venecia, Saboya, Mi-
lan, Flandes, Francia, Toscana,
Sicilia, Malta, Alemania, é In-
glaterra 1531—1579

¹ Les *legajos* 1183, A, et 1183, B, actuellement à Paris, manquent. Cfr Annexe n° I.

² Manquent les *legajos* 1335, 1340, 1343, 1344, 1347, 1348 et 1353, conservés actuellement aux Archives Nationales, à Paris. Cfr Annexe n° I.

NEGOCIOS DE PARTES

21. Servicios militares por orden alfabético.

1571—1593 23 Memoriales y hojas de servicios. Letras A-T

22. Ventajas militares.

1594—1689 96 Fechos y relaciones 1600—1620

23. Memoriales de partes por orden alfabético.

1690—1698 9 Memoriales Letras A-T

24. Minutas de despachos de partes.

1699—1702 4 Despachos 1599—1602

25. Relaciones de servicios por orden alfabético.

1703—1709 7 Servicios Letras A-Y

26. Despachos y cédulas de ventajas y entretenimientos militares para Italia.

1710—1742 33 Despachos y cédulas 1606 - 1619

27. Negocios de partes de Flandes.

1743—1768 26 Memoriales y cartas 1600—1620

28. Negocios de partes de Flandes no despachados.

1769—1775 7 Expedientes 1607—1620

29. Minutas de despachos de partes.

1776—1782 7 Despachos 1616—1624

30. Minutas de consultas de partes.

1783—1854 72 Despachos y consultas 1600—1623

SÉRIE III. — PARTE DE ITALIA.

31. Negociacion de Roma.¹

- 1855—1869 15 Consultas y otros papeles de Estado 1583—1623

32. Cónclaves.

- 1870 1 Papeles de cónclaves en que fueron elegidos Papas Sixto V, Urbano VII, Gregorio XIV, Clemente VIII, Leon XI, Paulo V, Gregorio XV y Urbano VIII. 1581—1623

33. Capelos.²

- 1871 1 Propuestas y nombramientos, consultas, despachos y cartas. . . 1584—1615

34. Paces en Italia y otras partes.

- 1872 1 Confederacion y tregua entre Felipe II y los turcos, treguas con las provincias unidas de los Países Bajos, en Amberes á 9 de Abril de 1609, etc., etc. . . 1580—1631

¹ RÉPARTITION DES DITS « LEGAJOS » PAR ANNÉES SUCCESSIVES (avec indication de la cote actuelle par portefeuilles).

Portef.	731	Leg.	1855	Années	1583-1599
»	»	»	1856	»	1599-1602
»	732	»	1857	»	1603-1604
»	»	»	1858	»	1605
»	733	»	1598	»	1606-1607
»	»	»	1860	»	1608
»	»	»	1861	»	1609
»	734	»	1862	»	1610
»	»	»	1863	»	1611-1612
»	»	»	1864	»	1613-1615
»	735	»	1865	»	1616-1617
»	»	»	1866	»	1618
»	736	»	1867	»	1619
»	»	»	1868	»	1620-1622
»	737	»	1869	»	1623

² C'est à dire élévations au cardinalat.

35. Prioratos de la órden de San Juan.

- 1873 1 Papeles tocantes á dichos prioratos Varios

36. Roma. — Materias inconexas.

- 1874 1 Expedicion de correos, provisiones de hacienda, paces entre Francia y Saboya, religion en Irlanda, liga entre Francia y Cantones Esguizaros, eleccion del rey de Romanos, expulsion de los moriscos, sucesion de Inglaterra, expediciones contra los turcos u otra multitud de asuntos 1589—1618

37. Negociacion de Nápoles.¹

- 1875—1884 10 Consultas y cartas. 1588—1602

38. Negociacion de Sicilia.

- 1885—1895 11 Consultas y cartas. 1589—1605

39. Negociacion de Milán.

- 1896—1927 32 Consultas y cartas. 1588—1623

¹ Voici la RÉPARTITION PAR ANNÉES SUCCESSIVES DES « LEGAJOS » DE CE GROUPE, avec indication de la cote actuelle par portefeuilles.

Portef. 739	Leg. 1875	Années 1588-1602
» »	» 1876	» 1603-1605
» 740	» 1877	» 1606-1608
» »	» 1878	» 1609-1612
» 741	» 1879	» 1613-1616
» »	» 1880	» 1617
» 742	» 1881	» 1618
» »	» 1882	» 1619
» 743	» 1883	» 1620-1621
» »	» 1884	» 1622

40. Negociacion de Venecia.

1928—1930 3 Consultas y cartas. 1588—1619

41. Negociacion de Génova.

1931—1936 6 Consultas y cartas. 1588—1624

42. Negociacion de Saboya.

1937—1941 5 Consultas y cartas. 1589—1625

43. Príncipes de Italia.1942—1944 3 Correspondencia y negocios de
Parma, Mántua, Módena y otros
Estados de Italia 1588—1615**44. Expediciones marítimas á Levante y
prevenciones de guerra.**1945—1953 9 Aprestos de galeras, expedicio-
nes, jornada secreta de Argel . 1588—1615**45. Negocios de partes.**1954—2001 48 Despachos, consultas y memo-
riales. 1588—1633**46. Roma. — Libros de Berzosa.²**2002—2022¹ 21 Concilios, cónclaves, paces, ca-
pelos, tratados, restituciones,
dietas, correspondencia de los

¹ Le *legajo*, ou mieux le codex 2006, de ce groupe, emporté à Paris lors du pillage des archives par Napoléon, est actuellement perdu.

² La collection des *Libros de Berzosa* est une des collections les plus intéressantes des archives de Simancas. En voici l'origine.

Désireux de rassembler à Simancas non seulement les documents historiques épars dans l'Espagne entière, mais encore de compléter ces collec-

cardenales, guerra, cruzada,
reformacion de monasterios,
consistorios, ligas, confedera-
ciones y otra diversidad de
asuntos importantísimos. . . . 1356—1570

tions par des copies extraites des archives étrangères, Philippe II avait ordonné dès l'année 1558, à son ambassadeur à Rome, de faire copier au Vatican toutes les pièces importantes concernant l'Espagne. Les copies ainsi obtenues devaient être rassemblées à Santiago des Espagnols (sur la Piazza Navona) à Rome. En septembre 1562, le licencié Don Juan de Berzosa (ou Verzosa) était nommé archiviste de l'ambassade à Rome et chargé tout spécialement du travail ci-dessus. Berzosa se mit à l'œuvre avec une énergie remarquable. Lorsqu'il mourut, en 1574, il laissa après lui trente-trois énormes in-folios, contenant des milliers de documents de la plus haute importance. Pour des raisons qui m'échappent, ces trente-trois codex ne furent pas transportés à Simancas. Ils restèrent à l'ambassade d'Espagne à Rome. L'œuvre de Berzosa ne fut du reste pas continuée après sa mort.

En 1737, un incendie éclata à l'ambassade espagnole à Rome, incendie au cours duquel douze des volumes de copies de Berzosa devinrent la proie des flammes. Quelques années plus tard, les vingt et un restants furent enfin transportés à Simancas.

Ces vingt et un volumes sont d'autant plus précieux qu'ils contiennent les copies d'une foule de documents dont les originaux sont actuellement perdus, et dont le contenu ne nous est connu que par les copies de Berzosa.

Il est assez curieux de constater ce zèle de Philippe II pour les archives et le fait que Berzosa est certainement le premier savant qui ait travaillé aux archives du Vatican.

Quant au contenu de la collection, il est très difficile de l'indiquer ici. Berzosa copiait un peu au hasard, ses volumes sont en général des *miscelanea*, et seul un index détaillé pourrait donner une idée des richesses qu'ils contiennent. De tels index ont été dressés par les archivistes de Simancas et ajoutés à chacun des volumes de la collection.

En traits généraux, nous trouvons ici toute espèce de documents ayant trait aux relations entre le Saint-Siège et l'Espagne, brevets, bulles, correspondance diplomatique, traités, conclaves, conciles, relations, etc., etc. Nombre de documents concernent aussi les négociations entre l'Espagne et l'Empire, en tant que celles-ci eurent Rome pour intermédiaire. Les documents concernant la Ligue contre les Turcs abondent naturellement, de même ceux touchant aux affaires de Naples. Enfin un des volumes (le n° 2022) contient les « Annales » de Philippe II, commencées, mais non terminées, par Berzosa lui-même.

SÉRIE IV

47. Negociacion de Flandes y Holanda.

2023—2137	Consultas originales.	1600—1678
2138—2215	Minutas de consultas	1607—1678
2216—2287	Despachos ¹	1579—1678
2288—2322	300 Cartas ²	1598—1629

48. Negociacion de Alemania.

2323—2401	Consultas originales.	1600—1678
2402—2448 ³	Minutas de consultas	1620—1660

¹ Voici la RÉPARTITION PAR ANNÉES SUCCESSIVES de ceux des *legajos* de ce groupe qui rentrent dans le cadre de nos études.

Portef. 875	Leg. 2216	Années 1579-1581
»	» 2217	» 1582-1584
»	» 2218	» 1585-1587
» 876	» 2219	» 1588-1589
»	» 2220	» 1590
»	» 2220,A	» 1591-1592
» 877	» 2221	» 1593
»	» 2222	» 1594
»	» 2223	» 1595-1596
»	» 2224	» 1597-1599
» 878	» 2224,A	» 1600-1604
»	» 2225	» 1605
»	» 2226	» 1606-1608
» 879	» 2227	» 1609-1610
»	» 2228	» 1611-1613
»	» 2229	» 1614
»	» 2230	» 1615-161
»	» 2231	» 1617

² Les *legajos* de ce groupe qui rentrent dans le cadre de nos études sont les suivants :

Portef. 900	Leg. 2288	Années 1598-1602
»	» 2289	» 1606-1607

³ Les *legajos* 2419, 2420 et 2443 se trouvent actuellement aux Archives Nationales, à Paris.

2449—2491		Despachos ¹	1586—1678
2492—2510	188	Cartas.	1605—1629

49. Negociacion de Inglaterra.

2511—2557		Consultas originales	1601—1678
2558—2570		Minutas de consultas.	1621—1656
2571—2583		Despachos	1602—1678
2584—2604	94	Cartas	1605—1625

50. Negociacion de Dinamarca.²

2605—2610		Consultas originales	1611—1678
2611—2613	9	Despachos	1662—1678

51. Negociacion de Portugal.

2614—2635	22	Consultas.	1669—1678
-----------	----	--------------------	-----------

52. Negociacion de España.

2636—2703		Consultas de oficio.	1598—1678
2704—2740		Despachos	1609—1678
2741—2762		Negocios de partes.	1598—1641
2763—2841	206	Negocios en general	1592—1678

¹ Voici la RÉPARTITION PAR ANNÉES SUCCESSIVES de ceux des *legajos* de ce groupe qui rentrent dans le cadre de nos études.

Portef. 963	Leg. 2449	Années	1586-1591
» »	» 2450	»	1592-1599
» 964	» 2451	»	1600-1605
» »	» 2452	»	1602-1611
» 965	» 2453	»	1612-1613
» »	» 2454	»	1613-1620
» 966	» 2455	»	1629
» »	» 2456	»	1630

² On trouvera à l'Annexe n^o III la répartition par années successives de tous les *legajos* formant le groupe *Dinamarca* aux archives de Simancas.

53. Negocios extraordinarios de la parte del Norte.¹

2842—2993² 152 Transacciones con las provincias rebeldes de Flandes. Instrucciones à D. Juan de Austria. Junta en Colonia en tiempo de Carlos V y Felipe II. Liga de Francia. Asuntos de comercio. Proyectos de matrimonio del príncipe de Gales con la infanta doña María. Expedición contra piratas. Expediciones de Felipe II contra Inglaterra, años 1580 al 1589. Guerra de Polonia y Moscovia. Casamiento y alianzas entre España y Francia. Tratos secretos contra Francia, Flandes é Inglaterra. Capitulaciones de personas reales desde el año 1511 à 1625 y otros interesantes papeles 1511—1667

¹ Les cent cinquante-deux *legajos* du groupe *Negocios extraordinarios de la Parte del Norte* constituent une *miscellanea* dont il est absolument impossible de rendre compte brièvement. La reproduction *in extenso* des données du catalogue de Don Tomás Gonzales ne servirait ici à rien, vu que cet index est loin d'être complet.

Les *legajos*, dont la majeure partie manquent d'index, contiennent de tout. A côté de pièces purement espagnoles, on y trouvera une foule de documents importants concernant les Pays-Bas, la France, l'Angleterre, la Ligue contre les Turcs, l'Empire, etc. On y trouvera aussi pas mal de *nordica*; ainsi Leg. 2851, *Relacion de la guerra de Polonia y Moscovia en 1612*, et *Varias minutas para escribir a algunos potentados del Norte*. Leg. 2864, *Notas y consultas sobre negocios de Persia y Polonia*. Leg. 2873, *Aceptation de la garantia de la paz del Norte por el Rey de Polonia*. Leg. 2886, *Liga entre esta Corona, los Principes del imperio y otras potencias contra Gustavo Adolfo, Rey de Suecia año 1632*, etc., etc. Je le répète, seul un dépouillement minutieux et complet de tous les *legajos* du groupe pourrait donner une idée de son contenu.

² Quarante-six *legajos* appartenant à ce fonds et contenant des documents concernant principalement l'histoire de France, ont été retenus à Paris et se trouvent actuellement aux Archives Nationales de cette ville. Cfr appendice n° I.

SÉRIE V

54. Negociacion de Roma.

2994—3091		Consultas, decretos y notas. . . .	1610—1699
3092—3144		Negocios notables	1606—1696
3145—3214		Despachos	1601—1699
3215—3257	264	Correspondencia privada de em- bajadores y ministros con el marqués del Carpio.	1671—1682

55. Negociacion de Nápoles.

3258—3330		Consultas, decretos y notas. . . .	1634—1699
3331—3334	77	Negocios notables	1622—1671

56. Negociacion de Milán.

3335—3427		Consultas decretos y notas. . . .	1621—1699
3428—3443		Negocios notables	1634—1700
3444—3477	143	Despachos	1630—1699

57. Negociacion de Sicilia.

3478—3512		Consultas, decretos y notas. . . .	1620—1699
3513—3531		Negocios notables	1674—1684
3532—3539	62	Despachos	1634—1684

58. Negociacion de Venecia.

3540—3580		Consultas, decretos y notas. . . .	1620—1699
3581—3589	50	Despachos	1603—1699

59. Negociacion de Génova.

3590—3630		Consultas, decretos y notas. . . .	1631—1699
3631—3640		Negocios notables	1588—1699
3641—3645	56	Despachos	1660—1699

60. Negociacion de Saboya.

3646—3660		Consultas, decretos y notas. . . .	1620—1699
3661—3667		Negocios notables	1637—1699
3668—3672	27	Despachos	1661—1699

61. Príncipes de Italia.

3673—3684		Consultas, decretos y notas. . . .	1631—1699
3685—3690		Negocios notables	1641—1680
3691—3692	20	Despachos.	1602—1699

62. Negocios de partes de Italia.

3693—3827	135	Toda clase de asuntos	1620—1699
-----------	-----	---------------------------------	-----------

63. Indiferente de Italia.

3828—3852		Consultas, decretos y notas. . . .	1620—1699
3853—3858		Negocios notables	1639—1695
3859	32	Despachos.	1636—1691

64. Negociacion de Flandes.

3860—3894		Consultas, decretos y notas. . . .	1632—1699
3895—3906		Negocios notables	1679—1699
3907—3917	58	Despachos	1632—1699

65. Negociacion de Alemania.

3918—3942		Consultas, decretos y notas. . . .	1620—1699
3943—3947		Negocios notables	1659—1700
3948—3954	37	Despachos.	1654—1699

66. Negociacion de Inglaterra.

3955—3971		Consultas, decretos y notas. . . .	1633—1699
3972—3974		Negocios notables	1668—1685
3975—3979	25	Despachos.	1662—1699

67. Negociaciones de Holanda.

3980—3996		Consultas, decretos y notas. . . .	1639—1699
3997—4009		Negocios notables	1674—1692
4010—4019	40	Despachos.	1661—1669

68. Negociacion de Dinamarca.¹

4020—4023	4	Consultas y toda clase de papeles	1641—1609
-----------	---	---	-----------

69. Negociacion de Suecia.²

4024—4026	3	Consultas y toda clase de papeles	1670—1690
-----------	---	---	-----------

70. Negociacion de Portugal.

4027—4044		Consultas, decretos y notas.	1670—1698
4045—4050		Negocios notables	1634—1695
4051—4056	30	Despachos	1638—1699

71. Negocios de partes del Norte.³

4057—4101		Toda clase de asuntos	1679—1699
4102—4104	48	Negocios notables	1676—1695

72. Negocios de partes de España.

4105—4125	21	Toda clase de papeles y asuntos	1643—1682
-----------	----	---------------------------------	-----------

73. Indiferente de España y Norte.⁴

4126—4149		Consultas, decretos notas y billetes	1609—1699
4150—4186		Negocios notables	1652 - 1700
4187—4190	65	Despachos	1678—1699

¹ On trouvera à l'Annexe n° III la répartition par années successives de tous les *legajos* formant le groupe *Dinamarca* aux archives de Simancas.

² Cfr Annexe n° VI, où l'on trouvera la répartition par années successives de tous les *legajos* formant le groupe *Suecia* aux archives de Simancas.

³ Au sujet du contenu des *legajos* de ce groupe, cfr p. 61, note 1.

⁴ Au sujet de ceux des documents de ce groupe qui peuvent être rangés sous la rubrique *indiferente del Norte*, cfr p. 61, note 1.

74. Jueces conservadores y cónsules.

- 4191—4192 2 Consultas, decretos, notas y despachos. 1614—1699

75. Negociacion de Francia.

- 4193—4300 ¹ Estos legajos quedaron en Paris.
4301—4701 509 Correspondencia 1705—1789

76. Negociado de Bolonia.

- 4702—4750 Correspondencia y colegio real de San Clemente. 1720—1801

77. Negociacion de Roma.

- 4751—5001 Correspondencia 1701—1788
5002—5013 Cónclaves 1668—1769
5014—5034 Expedientes varios, canonizaciones, etc. 1715—1766
5035—5066 Jesuitas: expulsion y extrañamiento 1768—1808
5067—5138 388 Varios. Asuntos eclesiásticos . . . 1707—1781

78. Negociacion de Parma.

- 5239—5253 Correspondencia 1725—1788
5254—5262 124 Asuntos particulares 1727—1788

79. Negociacion de Toscana y Etruria.

- 5263—5272 10 Correspondencia 1770—1788

80. Negociacion de Cerdeña² y Turin.

- 5273—5365 Correspondencia 1714—1780
5366—5367 95 Asuntos particulares 1720—1770

81. Negociacion de Liorna.

- 5368—5421 54 Correspondencia 1797—1798

¹ Tous les *legajos* de ce groupe se trouvent actuellement aux Archives Nationales, à Paris.

² Sardaigne.

82. Negociacion de Génova.		
5422—5667	246	Correspondencia 1706—1788
83. Negociacion de Venecia.		
5668—5804	137	Correspondencia 1705—1795
84. Negociacion de Nápoles.		
5805—6039		Correspondencia 1731—1790
6040—6111	307	Reservado. Correspondencia privada de la familia real de Nápoles. 1759—1782
85. Negociacion de Sicilia.		
6112—6131	20	Correspondencia 1705—1740
86. Negociacion de Malta.		
6132—6143	12	Correspondencia 1706—1807
87. Investituras et feudos.		
6144—6172	29	Investituras dadas por los Papas á los reyes de Castilla y de Aragón, y otros papeles importantes 1265—1799
88. Negociacion de Holanda.		
6173—6139	219	Correspondencia 1712—1795
89. Negociacion de Alemania.¹		
6392—6542	151	Correspondencia 1699—1796

¹ A partir de l'institution d'ambassades espagnoles en Russie, en Pologne, au Danemark et en Suède, les documents concernant les relations diplomatiques entre ces pays et l'Espagne sont, *dans la règle*, classés dans les fonds correspondants. Le principe du classement par *provenance* des pièces restant cependant immuable, il en résulte que toute affaire concernant les pays du Nord-Baltique traitée en dehors de ces pays, par d'autres ambassadeurs que ceux des cours de Saint-Pétersbourg, Varsovie, Copenhague ou Stockholm, se retrouvera, non dans les fonds *Rusia, Polonia, Suecia ou Dinamarca*, mais dans ceux correspondant à l'ambassade du pays où aura été traitée l'affaire. On trouvera ainsi de nombreux *nordica* dans les fonds *Alemania, Sajonia Prusia*, etc.

90. Negociacion de Sajonia.¹		
6543—6579	37	Correspondencia 1738—1781
91. Negociacion de Polonia.²		
6580—6597	18	Correspondencia 1728—1792
92. Negociacion de Prusia.³		
6598—6608	11	Correspondencia. 1744—1788
93. Negociacion de Rusia.⁴		
6609—6659	51	Correspondencia 1724—1788
94. Negociacion de Suecia.⁵		
6660—6718	59	Correspondencia 1715—1788
95. Negociacion de Dinamarca.⁶		
6719—6760	42	Correspondencia. 1726—1788
96. Negociacion de Suiza.		
6761—6819	59	Correspondencia. 1707—1782
97. Negociacion de Inglaterra.		
6820—7005		Correspondencia. 1712—1780
7006—7021		Asuntos particulares. 1720—1780
7022—7040	221	Correspondencia de D. Diego Sarmiento y otros varios. . . . 1595—1768

¹ Cfr la note précédente.

² On trouvera à l'annexe n° IV la répartition par années successives de TOUS les *legajos* formant aux archives de Simancas le groupe *Polonia*.

³ Cfr p. 66, note 1.

⁴ Cfr annexe n° V, où l'on trouvera la répartition par années successives de TOUS les *legajos* formant le groupe *Rusia*.

⁵ Cfr Annexe n° VI, donnant la répartition par années successives de TOUS les *legajos* constituant le groupe *Suecia* des archives de Simancas.

⁶ Cfr Annexe n° III, donnant la répartition par années successives de TOUS les *legajos* du groupe *Dinamarca*.

98. Negociacion de Portugal.

7041—7346		Correspondencia.	1641—1783
7347—7373		Asuntos particulares.	1716—1762
7374—7452	412	Límites en la América Meridional	1680—1784

99. Negociacion de Hamburgo.¹

7453—7478	26	Correspondencia.	1725—1759
-----------	----	--------------------------	-----------

100. Negociacion de Bruselas.

7479—7512	34	Correspondencia.	1712—1758
-----------	----	--------------------------	-----------

101. Congresos.

7513—7539		De Cambray	1720—1727
7540—7560		De Soissons	1727—1730
7561—7581	69	De Francfort	1741—1744

102. Juntas.

7582—7636	55	Varias	1706—1763
-----------	----	------------------	-----------

103. Cónsules y vicecónsules.

7637—7683	47	Nombramientos y correspondencia.	1715—1782
-----------	----	--	-----------

104. Estados de Italia.

7684—7830	147	Corresp. de Nápoles, Parma, Toscana y Florencia	1708—1782
-----------	-----	---	-----------

105. Indiferente.

7831—7913	83	Consultas y correspondencias sobre asuntos interiores de España	1701—1785
-----------	----	---	-----------

¹ Cfr p. 66, note 1.

106. Libros de registro.

7914—8097	184	De consultas, decretos, partes, memoriales, despachos, cartas, instrucciones, órdenes y cédulas en asuntos de Estado, Guerra, Hacienda, Marina, Italia, Indias, Aragon, cruzada, Inquisicion, casas reales, consejo y cámara, etc.	1703—1783
-----------	-----	--	-----------

107. Libros inoanexos.

8098—8132	35	Expedientes y correspondencia con varias córtés y personas sobre diferentes asuntos. . . .	1707—1767
-----------	----	--	-----------

108. Embajada de Inglaterra.

8133—8137		Toda clase de papeles sobre Honduras, Rio Tinto, costa de Mosquitos, Florida, y otras posesiones de Indias, y sobre permuta de Gibraltar	1764—1799
8138—8150		Correspondencia con la córte . .	1783—1795
8151—8154		Idem con ministros extranjeros. .	1783—1799
8155—8161		Idem con cónsules y vicecónsules	1771—1797
8162		Papeles reservados	1763—1790
8163—8167		Idem indiferentes	1785—1796
8168—8213		Correspondencia con la córte . .	1802—1833
8214—8244		Idem con ministros extranjeros .	1808—1833
8245—8249		Reales órdenes y officios de la córte	1809—1832
8250—8269		Correspondencia con cónsules y vicecónsules.	1803—1833
8270—8280		Reclamaciones	1796—1822
8281—8283		Presas.	1801—1806

8284—8301	Asuntos de América.	1809—1822
8302	Empréstitos y subsidios.	1809—1822
8303—8314	Asuntos varios.	1803—1821
8315—8318	Cuentas.	1803—1823
8319—8324	Indiferente	1808—1831
8325—8331	199 Papeles del Parlamento.	Varios

RÉPARTITION PAR PAYS (*NEGOCIACIONES*)

des différents groupes de *legajos* formant le fonds

ESTADO.

(Les numéros sont ceux des différents groupes de *legajos*
de l'inventaire sommaire qui précède)

I. — DOCUMENTS CONCERNANT L'ESPAGNE

A. <i>Généraux.</i>	Nos des groupes
Negociacion de España	52.
Armadas y Galeras	5.
Paces	34.
Congresos y Juntas.	101, 102.
Indiferentes.	73, 105.
Berzosa, Registros y Libros inconexos	46, 106, 107.
B. <i>Negocios de Partes.</i>	
Investituras et feudos	87.
Jueces, conservadores y cónsules.	74, 103.
Varios.	21, 22, 23, 24, 25, 29, 30, 45, 72.
C. <i>Particuliers.</i>	
Corona de Castilla	1.
Corona de Aragon	2.
Reino de Navarra.	3.
Costas de Africa y Levante	6, 44.
Órden de S. Juan.	35.

II. — DOCUMENTS CONCERNANT L'ITALIE

A. *Généraux.*

Expediciones marítimas, Levante . . .	44.
Paces	34.
Berzosa y diversos despachos	20, 46.
Indiferentes	63.

B. *Negocios de Partes.*

Varios	26, 45, 62.
------------------	-------------

C. *Particuliers.*

Roma	11, 20, 31, 36, 54, 77.
Cónclaves	33, 77.
Capelos	34.
Saboya	20, 42, 60, 80.
Milán	14, 20, 39, 56.
Venecia	15, 19, 20, 40, 58, 83.
Génova	16, 20, 41, 59, 82.
Toscana y Florencia	17, 20, 79, 81, 104.
Nápoles	12, 20, 37, 55, 84, 104.
Sicilia	13, 38, 57, 85.
Malta	20, 86.
Estados pequeños	18, 20, 43, 61, 76, 78, 81, 87, 104.

III. — DOCUMENTS CONCERNANT LES AUTRES ETATS DE L'EUROPE

A. *Généraux.*

Negocios extraordinarios del Norte . .	53, 71, 73.
Paces y Congresos	34, 101.
Indiferentes	73.

B. *Negocios de Partes.*

Varios 71.

C. *Particuliers.*

Alemania	8, 20, 34, 36, 48 65, 89.
Hamburgo	99.
Prusia	92.
Sajonia	90.
Dinamarca	50, 68, 95.
Francia	9, 20, 34, 75.
Flandes	7, 20, 27, 28, 34, 47, 64.
Bruselas	100.
Holanda	47, 67, 88.
Inglaterra	10, 20, 36, 49, 66, 97, 108.
Polonia	91.
Portugal	4, 51, 70, 98.
Orden de S. Juan	35.
Rusia	93.
Suecia	69, 94.
Suiza	96.

THE HISTORY OF THE

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE N° I

Liste sommaire des documents provenant des archives de Simancas qui se trouvent aujourd'hui aux Archives Nationales de Paris.

I° Documents appartenant au fonds *Patronato Real*.

Traités et conventions divers entre l'Espagne et la France. Documents concernant Eléonore d'Autriche, de 1519 à 1558. Divers traités et conventions concernant Gênes et Naples.

II° Documents provenant du fonds *Secretaría de Estado*.

Groupe N° 1: *Corona de Castilla*.

Legajos 221, 222, 223 et 231 (correspondance diplomatique); les trois premiers de l'année 1610, le dernier de l'année 1611.

Groupe N° 2: *Corona de Aragon*.

Legajos 273, 274, 275, 277, 281, 282, 284, 285, 290, 294, 296, 298, 302 et 340. Les treize premiers renferment une partie de la correspondance diplomatique des années 1536 à 1548. Le dernier contient des documents du même genre des années 1590 à 1593.

Groupe N° 9: *Negociacion de Francia*.

Les quatre-vingt-treize *legajos* dont se compose ce groupe et qui contiennent la *correspondencia diplomática* des années 1529 à 1620, ont tous été conservés à Paris. Il est très probable que parmi les documents de ce groupe il s'en trouve qui concernent directement les pays du Nord.

Les *legajos* de ce groupe étaient numérotés 713 à 805.

Groupe N° 11 : *Negociacion de Roma.*

Leg. 974, *Correspondencia diplomática* de l'année 1601.

Leg. 976, » » de l'année 1602.

Groupe N° 12 : *Negociacion de Nápoles.*

Leg. 1023, *Correspondencia diplomática* de l'année 1535.

Groupe N° 14 : *Negociacion de Milán.*

Leg. 1183, *Correspondencia diplomática* de l'année 1536.

Leg. 1183 bis, » » de l'année 1536.

Groupe N° 15 : *Negociacion de Venecia.*

Leg. 1135, *Correspondencia diplomática* des années 1576 à 1578.

Leg. 1340, » » de l'année 1582.

Leg. 1343, » » de l'année 1589.

Leg. 1344, » » des années 1590 à 1592.

Leg. 1347, » » des années 1597 à 1600.

Leg. 1348, » » de l'année 1601.

Leg. 1353, » » des années 1608 à 1609.

Groupe N° 46 : *Negociacion de Roma.*

Leg. 2006, *Copia de documentos existentes en el Vaticano*, du XVI^e siècle (Berzosa).

Groupe N° 48 : *Negociacion de Alemania.*

Leg. 2419, *Correspondencia diplomática* de l'année 1639.

Leg. 2420, » » de l'année 1640.

Leg. 2443, » » de l'année 1655.

Il est très probable que dans ce groupe aussi on trouverait des documents concernant les pays du Nord.

Groupe N° 53 : *Negocios extraordinarios de la Parte del Norte.*

Au sujet du contenu des *legajos* faisant partie de cette catégorie je ne puis que répéter ce que j'ai dit plus haut (p. 61) en parlant du groupe entier. Ce sont là des *miscellanea*, dont seul un dépouillement détaillé pourrait donner une idée. Les *legajos* retenus à Paris sont ceux qui contenaient des pièces concernant la France, mais il va sans dire qu'à part celles-ci, il s'y trouve nombre de pièces ayant trait aux affaires d'autres pays. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le *legajo* N° 2950 contient plusieurs pièces se rapportant aux négociations concernant la paix de Westphalie.

En général, les documents contenus dans les *legajos* restés à Paris datent du XVI^e siècle.

Les *legajos* restés à Paris sont les suivants :

2869, 2891 à 2904, 2916 à 2941, 2946, 2950 à 2952 et 2959 ; en tout donc 46³ *legajos*.

Groupe N° 75 : *Negociacion de Francia.*

Legajos 4193 à 4300.

Les 108 *legajos* de ce groupe ont tous été gardés à Paris comme concernant directement l'histoire de France.

ANNEXE N° II

RÉPARTITION PAR ANNÉES SUCCESSIVES

(de 1500 à 1610)

des *LEGAJOS* et *PORTEFEUILLES*

formant les groupes

11 (*Roma*), **12** (*Nápoles*), **7** (*Flandes*) et **8** (*Alemania*)

du fonds « Estado »

aux

ARCHIVES GÉNÉRALES DE SIMANCAS.

(Les grands chiffres indiquent les numéros des *legajos*, les petits, les numéros des *portefeuilles*.)

Années	Roma	Nápoles	Flandes	Alemania
1500-1530	847 848 } 316	1003 377 1004, 1005 378		
1530	849 850, 851 } 317	1006 } 379 1007 }		
1531	852 853, 854 } 318	1008, 1009 380 1010 } 381		635
1532	857 } 319 858, 859 }	1011 } 382 1012 }		636
1533	860 } 320	1015 } 383 1016 }		272
1534	861 862	1017, 1018 } 1019, 1020 384		
1535	863 } 321 864 }	1021, 1022 } 384 1023 }	496 215	
1536	865	1024 } 1025 385		637
1537	866	1026 } 1027 386		
1538	867 } 322	1028 }		
1539	868	1029 } 387 1030 }		
1540	869 323	1031 } 388 1032 }	497 } 216 498 }	638 273

Années	Roma	Nápoles	Flandes	Alemania
1540	869 } 323	1031 } 1032 } 388	497 } 498 } 216	
1541	870 }	1033 }		638
1542	871 }	1034 }	499 }	639 } 273
1543			217 }	
1544	872 } 324	1035 } 389	500 }	640 }
1545			501 }	641 } 274
1546	873 }	1036 }	502 }	642 } 643 }
1547	874 }	1037 } 390	218 }	644 }
1548	325 }	1038 }		
1549	875 }		503 }	645 } 275
1550	876 }	1039 } 391	504 }	
1551		1040 } 1041 }		646 }
1552	877 } 878 } 326	1042 } 1043, 1044 } 392	219 }	647 } 648 } 276
1553	879 } 880 } 327	1045 } 393	505 } 506 }	
1554	881 }	1046 } 1047 } 394	507 } 508 } 220	
1555	882 }	1048 }	509 } 510 }	649 }
1556	328 }		511, 512 } 221 513 }	
1557	883 }	1049 }	514 } 222 515 }	277 }
1558			516 } 517 } 223	
1559	884 } 885 } 329	395 }	518 } 519 }	
1560	886, 887 } 888 } 330	1050 }	520 } 224	650 }

Années	Roma	Nápoles	Flandes	Alemania
1560	886, 887 } 888 } 330	1050 } 395	520 } 224 }	
1561	889 } 331 }	1051 } 396 }	521 } 225 }	650 } 277 }
1562	890 } 891 } 331	1052 } 397 }	522 } 523, 524 } 225	651 } 278 }
1563	892, 893 } 894, 895 } 332 333	1053 } 397 }	525 } 526 } 226	652 } 279 }
1564	896 } 897 } 334	1054 } 398 }	527 } 528, 529 } 227 530, 531 } 228 532, 533, 534 } 229	653 } 280 }
1565	898 } 899, 900 } 335	1055 } 399 }	535 } 536, 537 } 230	654 } 655 } 281 }
1566	901 } 902, 903 } 336	1056 } 400 }	538 } 539, 540 } 231	656 } 657 } 282 }
1567	904 } 905 } 337	1057 } 401 }	541, 542 } 232 543 } 233	658 } 659 } 283 }
1568	906 } 907, 908 } 338	1058 } 402 }	544 } 545 } 234	660, 661 } 662 } 284 }
1569	910 } 911, 912 } 339	1059 } 403 }	546 } 234 547, 548 } 235	663 } 664, 665 } 285 }
1570	913 } 914 } 340	1060 } 404 }	549, 550 } 236 551, 552 } 237 553 } 238	666 } 667 } 668 } 286 }
1571	915 } 916, 917 } 341	1061 } 405 }	554, 555 } 238 556 } 239	669 } 670 } 287 }
1572	918, 919 } 920 } 342	1062 } 406 }	557 } 558, 559, 560 } 240 561 } 241	671 } 672 } 673, 674 } 288 }
1573	921 } 922 } 343 344	1063 } 407 }	562, 563 } 564, 565 } 242	675 } 676, 677, 678 } 289 }
1574	923 } 924 } 345	1064 } 408 }	566 } 567, 568, 569 } 243	679 } 680, 681 } 290 }
1575	925 } 926 } 346	1065 } 409 }	570, 571, 572 } 244 573, 574 } 245	682, 683, 684 } 685, 686 } 291 }
1576	927 } 928, 929 } 347	1066 } 410 }	575, 576 } 246 577, 578 } 247	687 } 688 } 292 }
1577	930 } 931 } 348	1067, 1068 } 403 1069, 1070, 1071 } 404 1072 } 405 1073 } 1074, 1075 } 406 1076 }	579, 580 } 581 } 249	688 } 293 }
1578	932 } 933 } 349	1077 } 1078 } 407	582 } 583 } 250	689 } 294 }
1579	934 } 935 } 350 351	1081 } 1082 } 409		688 } 291 }
1580	936, 937 } 938 } 350 351			

Années	Roma	Nápoles	Flandes	Alemania
1580	936, 937 } ³⁵⁰ 938 } ³⁵¹	1081 } 1082 } ⁴⁰⁹	582 } ²⁴⁹ 583 } ²⁵⁰	688
1581	939 } 940, 941 }	1083 } 1084 } ⁴¹⁰	584	291
1582	942 } ³⁵² 943 }	1085 } 1086 } ⁴¹¹	585 } 251	689
1583	944 } ³⁵³	1087	586 } 587 }	690 } ²⁹² 691 }
1584	945		588	
1585	946 } 354 }	1088	589 } ²⁵²	692
1586	947	412	590 } 591 }	293
1587	948 } ³⁵⁵ 949 }	1089	592 } ²⁵³ 593 }	693
1588	950 } ³⁵⁶ 951 }		594 } ²⁵⁴ 595 }	694 } 695 }
1589	952, 953 } ³⁵⁷ 954 }	1090 } 1091 } ⁴¹³	596 } 597 } ²⁵⁵	696 } ²⁹⁴
1590	955 } ³⁵⁸ 956 }	1092	598 } 599 } ²⁵⁶	697
1591	957 } ³⁵⁹ 958 }		600 } 601 } ²⁵⁷	698
1592	959 } ³⁶⁰ 960 }	1093	602 } 603 } ²⁵⁸	699 } ²⁹⁵
1593	961 } ³⁶¹ 962 }	414	604 } 605, 606 } ²⁵⁹	700
1594	963 } 964 } ³⁶²	1094	607 } 608 } ²⁶⁰	701
1595	965 } 966 } ³⁶³		609 } 610 } ²⁶¹	702 } ²⁹⁶
1596	967 } 968 }	1095	611 } 612 } ²⁶²	703
1597	969 } ³⁶⁴	415	613 } 614 }	704
1598	970	1096	615 } ²⁶³	705 } ²⁹⁷
1599	971 } ³⁶⁵		616	706
1600	972 } 973 } ³⁶⁶	1097 } ⁴¹⁶	617 } ²⁶⁴	

Années	Roma	Nápoles	Flandes	Alemania
1600	972 } ³⁶⁵ 973 }	1097	617	706 } ²⁹⁷
1601	974 } 975 }		618 } ²⁶⁴ 619 }	707
1602	976 } ³⁶⁶	1098 } ⁴¹⁶	620 } ²⁶⁵ 621 }	
1603	977	1099	622 } ²⁶⁶	
1604	978 } ³⁶⁷ 979 }	1100	623	708
1605	980, 981 } ³⁶⁸ 982, 983 }	1101 } ⁴¹⁷ 1102 }	624	
1606	984 } ³⁶⁹ 985 }	1103 } ⁴¹⁸		267
1607	986 } ³⁷⁰ 987 }	1104	625	
1608	988 } 989 } ³⁷¹	1105 } ⁴¹⁹		709
1609	990 } 991, 992 } ³⁷²			
1610	993 } ³⁷³ 994 }	1106	626	
1611	995 } ³⁷⁴ 996 }			299
1612	997 } ³⁷⁵ 998 }	1107	627 } ²⁶⁸	
1613	999 } 376 }	1108		
1614	1000		628 } ⁴²⁰	710
1615	1001 } 377 }	1109	629 } ²⁶⁹ 630 }	
1616	1002		631	
1617			632 } ²⁷⁰	711
1618			633	300
1619			634 } ²⁷¹	712
1620		1110 } ⁴²¹		

Year	Value	Value	Value
1890	110	110	110
1891	110	110	110
1892	110	110	110
1893	110	110	110
1894	110	110	110
1895	110	110	110
1896	110	110	110
1897	110	110	110
1898	110	110	110
1899	110	110	110
1900	110	110	110
1901	110	110	110
1902	110	110	110
1903	110	110	110
1904	110	110	110
1905	110	110	110
1906	110	110	110
1907	110	110	110
1908	110	110	110
1909	110	110	110
1910	110	110	110
1911	110	110	110
1912	110	110	110
1913	110	110	110
1914	110	110	110
1915	110	110	110
1916	110	110	110
1917	110	110	110
1918	110	110	110
1919	110	110	110
1920	110	110	110

ANNEXE N° III

Répartition par années successives des codex DANICA des archives de Simancas

FONDS ESTADO

Groupe 50

Portef.	Legajo		Années
1012	2605	Consultas originales	1641
»	2606	» »	1670—1674
1013	2607	» »	1675
»	2608	» »	1676
1014	2609	» »	1677
»	2610	» »	1678
1015	2611	Despachos »	1662—1664
»	2612	» »	1670—1677
»	2613	» »	1678

Groupe 68

1564	4020	Consultas y toda clase de papeles	1641—1680
»	4021	» » »	1681—1682
»	4022	» » »	1683—1699
1565	4023	» » »	1662—1699

Groupe 95

2278	6719	Subsides au duc de Holstein-Gottorp.	1726 et suiv.
»	6720	Lettres de créances	1726—1796
2279	6721	Correspondance avec le comte de Coborani	1740—1742

Portef.	Legajo		Années
2279	6722	Correspondance avec les employés subalternes de l'ambassade . . .	1740—1774
»	6723	Correspondance avec le marquis de Puente fuerte	1746—1747
»	6724	Idem.	1748
»	6725	Idem.	1749
2280	6726	Idem.	1750
»	6727	Idem.	1751
»	6728	Idem.	1752
»	6729	Idem.	1753
2281	6730	Correspondance avec Don Juan Domingo Pignatelli	1758
»	6731	Idem.	1759
»	6732	Idem.	1760
»	6733	Idem.	1762
»	6734	Idem.	1763
»	6735	Correspondance avec Don Sebastiano del Llaño	1764
2282	6736	Idem.	1765
»	6737	Idem.	1766
»	6738	Idem.	1767
»	6739	Correspondance diplomatique du comte Jacinto Catanti	1768
»	6740	Idem.	1769
»	6741	Correspondance diplomatique de Don Sebastiano del Llaño	1770
2283	6742	Idem.	1771
»	6743	Idem.	1772
»	6744	Correspondance diplomatique avec Don Sabastiano del Llaño et avec Don Manuel Delitala	1772—1773
»	6745	Correspondance diplomatique de Don Manuel Delitala (seul)	1773

Portef.	Legajo		Années
2283	6746	Idem.	1774
»	6747	Lettres de créances	1774—1778
2284	6748	Correspondance diplomatique de Don Manuel Delitala	1775
»	6749	Corresp. diplom. de Don Sebastiano del Llaño et du marquis de la Mejorada	1676—1677
»	6750	Corresp. diplom. du marquis de la Mejorada et de Don Josef Ocariz	1777
»	6751	Correspondance diplomatique de Don Josef Ocariz	1778
»	6752	Correspondance diplomatique du comte Luchese	1778—1781
»	6753	Idem	1782
»	6754	Correspondance avec les secrétaires de l'ambassade	1780—1782
2285	6755	Idem et varia.	1783
»	6756	Correspondance diplomatique de Don Ignacio Maria de Corral.	1784
»	6757	Idem.	1785
»	6758	Idem.	1786
»	6759	Idem.	1787
2286	6760	Correspondance diplomatique de Don Ignacio Murquiz	1788

Year	Description	Number	Volume
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1711	1711
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1712	1712
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1713	1713
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1714	1714
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1715	1715
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1716	1716
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1717	1717
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1718	1718
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1719	1719
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1720	1720
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1721	1721
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1722	1722
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1723	1723
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1724	1724
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1725	1725
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1726	1726
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1727	1727
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1728	1728
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1729	1729
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1730	1730
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1731	1731
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1732	1732
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1733	1733
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1734	1734
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1735	1735
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1736	1736
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1737	1737
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1738	1738
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1739	1739
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1740	1740
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1741	1741
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1742	1742
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1743	1743
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1744	1744
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1745	1745
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1746	1746
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1747	1747
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1748	1748
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1749	1749
1870-1871	Correspondance diplomatique de	1750	1750

ANNEXE N° IV

Répartition par années successives des codex **POLONICA** des Archives de Simancas

FONDS ESTADO

Groupe 91

Portef.	Legajo		Années
2239	6580	Subsides au roi de Pologne . . .	diverses
»	6581	Lettres de créance et instructions .	1728—1792
2240	6582	Correspondance diplomatique du duc de Calabrito.	1762
»	6583	Corresp. diplomat. du duc de Cala- brito et de Don Josef Onis. .	1760—1763
2241	6584	Instructions et créances du marquis de Revilla	1763
»	6585	Correspondance diplomatique de Don Josef de Onis.	1763—1764
»	6586	Idem.	1765
»	6587	Idem.	1766
»	6588	Idem.	1767
2242	6589	Idem.	1768
»	6590	Idem.	1769
»	6591	Idem.	1774
»	6592	Idem.	1776
»	6593	Idem.	1778
»	6594	Idem.	1779
»	6595	Idem.	1780
2343	6596	Idem.	1782 et 1783
»	6597	Correspondance diplomatique de Don Pedro Normande.	1789—1792

ANNEXE N. IV

Révisées par les soins de la Direction des Archives de l'Etat

FONDS ETAT

Groupes 91

Année	Description	Classement
1720	Subsidés au Roi de France	91-1
1721	Subsidés au Roi de France	91-2
1722	Subsidés au Roi de France	91-3
1723	Subsidés au Roi de France	91-4
1724	Subsidés au Roi de France	91-5
1725	Subsidés au Roi de France	91-6
1726	Subsidés au Roi de France	91-7
1727	Subsidés au Roi de France	91-8
1728	Subsidés au Roi de France	91-9
1729	Subsidés au Roi de France	91-10
1730	Subsidés au Roi de France	91-11
1731	Subsidés au Roi de France	91-12
1732	Subsidés au Roi de France	91-13
1733	Subsidés au Roi de France	91-14
1734	Subsidés au Roi de France	91-15
1735	Subsidés au Roi de France	91-16
1736	Subsidés au Roi de France	91-17
1737	Subsidés au Roi de France	91-18
1738	Subsidés au Roi de France	91-19
1739	Subsidés au Roi de France	91-20
1740	Subsidés au Roi de France	91-21
1741	Subsidés au Roi de France	91-22
1742	Subsidés au Roi de France	91-23
1743	Subsidés au Roi de France	91-24
1744	Subsidés au Roi de France	91-25
1745	Subsidés au Roi de France	91-26
1746	Subsidés au Roi de France	91-27
1747	Subsidés au Roi de France	91-28
1748	Subsidés au Roi de France	91-29
1749	Subsidés au Roi de France	91-30
1750	Subsidés au Roi de France	91-31
1751	Subsidés au Roi de France	91-32
1752	Subsidés au Roi de France	91-33
1753	Subsidés au Roi de France	91-34
1754	Subsidés au Roi de France	91-35
1755	Subsidés au Roi de France	91-36
1756	Subsidés au Roi de France	91-37
1757	Subsidés au Roi de France	91-38
1758	Subsidés au Roi de France	91-39
1759	Subsidés au Roi de France	91-40
1760	Subsidés au Roi de France	91-41
1761	Subsidés au Roi de France	91-42
1762	Subsidés au Roi de France	91-43
1763	Subsidés au Roi de France	91-44
1764	Subsidés au Roi de France	91-45
1765	Subsidés au Roi de France	91-46
1766	Subsidés au Roi de France	91-47
1767	Subsidés au Roi de France	91-48
1768	Subsidés au Roi de France	91-49
1769	Subsidés au Roi de France	91-50
1770	Subsidés au Roi de France	91-51
1771	Subsidés au Roi de France	91-52
1772	Subsidés au Roi de France	91-53
1773	Subsidés au Roi de France	91-54
1774	Subsidés au Roi de France	91-55
1775	Subsidés au Roi de France	91-56
1776	Subsidés au Roi de France	91-57
1777	Subsidés au Roi de France	91-58
1778	Subsidés au Roi de France	91-59
1779	Subsidés au Roi de France	91-60
1780	Subsidés au Roi de France	91-61
1781	Subsidés au Roi de France	91-62
1782	Subsidés au Roi de France	91-63
1783	Subsidés au Roi de France	91-64
1784	Subsidés au Roi de France	91-65
1785	Subsidés au Roi de France	91-66
1786	Subsidés au Roi de France	91-67
1787	Subsidés au Roi de France	91-68
1788	Subsidés au Roi de France	91-69
1789	Subsidés au Roi de France	91-70
1790	Subsidés au Roi de France	91-71
1791	Subsidés au Roi de France	91-72
1792	Subsidés au Roi de France	91-73
1793	Subsidés au Roi de France	91-74
1794	Subsidés au Roi de France	91-75
1795	Subsidés au Roi de France	91-76
1796	Subsidés au Roi de France	91-77
1797	Subsidés au Roi de France	91-78
1798	Subsidés au Roi de France	91-79
1799	Subsidés au Roi de France	91-80
1800	Subsidés au Roi de France	91-81
1801	Subsidés au Roi de France	91-82
1802	Subsidés au Roi de France	91-83
1803	Subsidés au Roi de France	91-84
1804	Subsidés au Roi de France	91-85
1805	Subsidés au Roi de France	91-86
1806	Subsidés au Roi de France	91-87
1807	Subsidés au Roi de France	91-88
1808	Subsidés au Roi de France	91-89
1809	Subsidés au Roi de France	91-90
1810	Subsidés au Roi de France	91-91
1811	Subsidés au Roi de France	91-92
1812	Subsidés au Roi de France	91-93
1813	Subsidés au Roi de France	91-94
1814	Subsidés au Roi de France	91-95
1815	Subsidés au Roi de France	91-96
1816	Subsidés au Roi de France	91-97
1817	Subsidés au Roi de France	91-98
1818	Subsidés au Roi de France	91-99
1819	Subsidés au Roi de France	91-100

ANNEXE N° V

Répartition par années des codex RUSSICA des Archives de Simancas

FONDS ESTADO

Groupe 93

Portef.	Legajo		Années
2245	6609	Varia	1724—1746
2246	6610	Correspondance diplomatique du duc de Liria et du comte de Lamilly	1727
»	6611	Correspondance diplomatique du duc de Liria	1728
2247	6612	Affaires commerciales	1728—1787
2248	6613	Correspondance diplomatique du duc de Liria	1729
»	6614	Idem. et varia	1730
2249	6615	Idem.	1731
»	6616	Correspond. diplomatique de Don Juan Cascos de Villa de Moros	1732
»	6617	Idem.	1733
2250	6618	Lettres de créances et dépêches diverses y ayant trait	1727—1789
»	6619	Correspondance diplomatique du du marquis d'Almodovar. . .	1761
»	6620	Idem.	1760—1763
2251	6621	Idem.	1762
»	6622	Idem.	1763
»	6623	Correspondance diplomatique des secrétaires de l'ambassade . .	1763—1764

Portef.	Legajo		Années
2251	6624	Correspondance diplomatique du vicomte de Herreria	1763—1766
»	6625	Varia	1764
2252	6626	Correspondance diplomatique du vicomte de Herreria	1765
»	6627	Idem.	1766
»	6628	Idem.	1767
»	6629	Correspondance diplomatique de Don Josef del Rio	1768
»	6630	Idem.	1769
»	6631	Corresp. diplomatique de don Josef del Rio, puis du secrétaire Don Manuel Delitala	1770
2253	6632	Correspondance diplomatique de Don Manuel Delitala	1771
»	6633	Correspondance diplomatique du vicomte de Herreria	1772
»	6634	Corresp. diplomat. de D. Manuel Delitala et du comte de Lacy.	1772—1773
»	6635	Correspondance diplomatique du comte de Lacy. Varia	1772
»	6636	Correspondance diplomatique de Don Manuel Delitala	1772
2254	6637	Correspondance diplomatique du comte de Lacy	1773
»	6638	Idem.	1774
2255	6639	Varia	1773—1776
»	6640	Correspondance diplomatique du comte de Lacy.	1775 et 1776
»	6641	Correspondance diplomatique de Don Pedro Normande	1776 et 1777
»	6642	Correspondance diplomatique du comte de Lacy	1777 et 1778
2256	6643	Correspondance diplomatique de Don Pedro Normande.	1778

Portef.	Legajo		Années
2256	6644	Idem.	1779
»	6645	Idem.	1780
2257	6646	Correspondance diplomat. de Don Pedro Normande et du comte de Floridablanca	1781 et 1782
»	6647	Correspond. des secrétaires de l'ambassade et varia	1781—1793
»	6648	Correspondance diplomatique de Don Pedro Normande.	1781
2258	6649	Idem.	1782
»	6650	Varia	1774—1781
»	6651	Correspondance diplomatique du marquis de la Torre	1782—1783
2259	6652	Correspondance du marquis de la Torre et de Don Miguel Josef de Aranza	1783
»	6653	Correspondance diplomatique de Don Pedro Normande.	1784
2260	6654	Idem (et achats de navires)	1780—1784
»	6655	Idem.	1785
»	6656	Correspondance de Don Felipe Chone, envoyé en Russie pour affaires concernant la marine.	1785
2261	6657	Correspond. de Don Felipe Chone et de Don Pedro Normande	1786
2262	6658	Correspondance diplomat. de Don Pedro Marianaz, chargé d'affaires	1787
»	6659	Correspondance diplomatique de Don Pedro Normande.	1788

Page	Text	Page
1780	Comptes rendus de l'Assemblée nationale	1780
1781	Comptes rendus de l'Assemblée nationale	1781
1782	Comptes rendus de l'Assemblée nationale	1782
1783	Comptes rendus de l'Assemblée nationale	1783
1784	Comptes rendus de l'Assemblée nationale	1784
1785	Comptes rendus de l'Assemblée nationale	1785
1786	Comptes rendus de l'Assemblée nationale	1786
1787	Comptes rendus de l'Assemblée nationale	1787
1788	Comptes rendus de l'Assemblée nationale	1788
1789	Comptes rendus de l'Assemblée nationale	1789
1790	Comptes rendus de l'Assemblée nationale	1790
1791	Comptes rendus de l'Assemblée nationale	1791
1792	Comptes rendus de l'Assemblée nationale	1792
1793	Comptes rendus de l'Assemblée nationale	1793
1794	Comptes rendus de l'Assemblée nationale	1794
1795	Comptes rendus de l'Assemblée nationale	1795
1796	Comptes rendus de l'Assemblée nationale	1796
1797	Comptes rendus de l'Assemblée nationale	1797
1798	Comptes rendus de l'Assemblée nationale	1798
1799	Comptes rendus de l'Assemblée nationale	1799
1800	Comptes rendus de l'Assemblée nationale	1800

ANNEXE N° VI

Répartition par années successives des codex SUEGANA des archives de Simancas

FONDS ESTADO

Groupe 69

Portef.	Legajo		Années
1565	4024	Toda clase de papeles	1670—1671
»	4025	Idem.	1674—1690
1566	4026	Idem.	1674—1690

Groupe 94

2263	6660	Ambassade (non envoyée) de Tobia del Burgo	1715—1721
»	6661	Lettres de créances	1715—1793
»	6662	Envois d'armes au Danemark et en Suède	1731—1744
»	6663	Traités de commerce.	1740—1751
2264	6664	Instructions et dépêches des marquis de del Puerto et de Puentefuerte envoyées au Danemark et en Suède	1741—1753
»	6665	Correspondance diplomatique du marquis del Puerto.	1741—1753
»	6666	Mission à Stockholm du marquis del Puerto	1741
2265	6667	Varia, capture de navires suédois. .	1742—1765
»	6668	Correspondance diplomatique du marquis del Puerto.	1742
2266	6669	Idem.	1742
»	6670	Idem.	1743
2267	6671	Idem.	1743
»	6672	Idem.	1744
2268	6673	Idem.	1744
»	6674	Idem.	1745

Portef.	Legajo	Années
2269	6675	Idem. 1746
»	6676	Correspondance diplomatique de Don José de Aldecoca 1747
»	6677	Idem. 1748 et 1749
2270	6678	Correspondance diplomatique du marquis de Grimaldi 1749 et 1750
»	6679	Idem. 1751
»	6680	Idem. 1752
»	6681	Correspondance diplomat. de Don Francisco Xavier Carrio . . . 1753
»	6682	Correspondance diplomatique du marquis de Puente fuerte . . . 1753
2271	6683	Idem. 1754
»	6684	Idem. 1755
»	6685	Idem. 1756
»	6686	Idem. 1757
2272	6687	Idem. 1758
»	6688	Idem. 1759
»	6689	Idem. 1760
»	6690	Correspondance diplomatique du secrétaire Don Josef Belezar . 1760 et 1761
2273	6691	Correspondance diplomatique du vicomte de la Herreria 1762
»	6692	Corresp. diplomat. de Josef Belezar et de Don Francisco Lacy. . . . 1763
»	6693	Correspondance diplomatique de Don Francisco Lacy 1764
»	6694	Idem. 1765
»	6695	Idem. 1766
2274	6696	Idem. 1767
»	6697	Idem. 1768
»	6698	Idem. 1769
»	6699	Correspondance diplomatique de Don Francisco Lacy et de Don Pedro Normande 1770

Portef.	Legajo		Années
2275	6700	Correspondance diplomatique de Don Pedro Normande.	1771
»	6701	Correspondance diplomatique de Don Francisco Lacy	1771
»	6702	Idem.	1772
»	6703	Correspondance diplomatique de Don Sebastiano del Llaño	1773
»	6704	Idem.	1774
2276	6705	Correspondance diplomatique de Don Josef Mas	1775
»	6706	Correspond. diplomat. de Don Seb. del Llaño et de Don Josef Mas	1776
»	6707	Correspondance diplomatique des secrétaires de l'ambassade	1776—1778
»	6708	Corresp. diplomat. des secrétaires de l'ambassade et de Don Josef Mas	1777
»	6709	Corresp. diplomat. de Don Josef Mas et de Don Sebastiano del Llaño	1778
»	6710	Correspondance diplomatique de Don Sebastiano del Llaño	1779—1780
»	6711	Correspondance diplomatique de Don Josef Mas	1780—1781
»	6712	Correspondance diplomatique du comte de Guemes	1781—1782
2277	6713	Correspondance diplomatique des secrétaires de l'ambassade	1781—1783
»	6714	Corresp. diplomatique du comte de Guemes et de Don Josef Mas.	1783
»	6715	Mines de Rio Tinto et affaires commerciales	1784
»	6716	Correspondance diplomatique du comte de Guemes	1785
»	6717	Correspond. diplomatique de Don Ignacio Maria del Corral.	1786—1787
»	6718	Idem.	1788

Je tiens à répéter une fois de plus que les *legajos* ci-dessus énumérés ne contiennent que des séries entières et continues de *suecana*, formées du jour où les relations entre l'Espagne et la Suède devinrent suffisamment fréquentes pour nécessiter l'institution d'une représentation diplomatique directe entre les deux pays. Ils ne représentent donc qu'une part relativement fort restreinte des *suecana* de Simancas.

Sans revenir sur ce que j'ai dit plus haut au sujet de l'impossibilité, dans l'état actuel des archives de Simancas, de dresser un catalogue tant soit peu complet des documents concernant tel ou tel pays, je me permettrai d'indiquer ci-dessous certains *legajos* épars, dans lesquels, au cours de mes recherches, j'ai rencontré des *suecana*. Il va sans dire que cette liste n'a aucune prétention à être complète.

Le *legajo* 8098 du groupe 107 (*Libros inconexos*) est un registre des minutes de Don José de Aldecoca, qui fut ambassadeur d'Espagne en Suède de 1746 à 1750. Il complète donc très avantageusement les documents des *legajos* 6676 et 6677 ci-dessus cités (p. 98).

La participation de la Suède aux événements de l'Europe continentale se reflète naturellement dans la correspondance diplomatique des ambassadeurs espagnols auprès d'autres puissances. Ainsi dans le *leg. 2114* (groupe 47, *Flandes*) Don Esteban de Gamara s'étendra longuement sur la participation de la Suède aux événements de 1670 et 1671. De même dans le *leg. 2116* du même groupe. L'intervention suédoise durant cette même époque joue aussi un rôle considérable dans la correspondance du marquis de Balbases (*leg. 2288-2291*).

Les négociations qui aboutirent à la paix de Nimègue sont traitées en détail dans la correspondance des ambassadeurs Balbases, Ronquillo, del Fuentes, Fuen-Mayors et autres, dans les *legajos* de la *Negociacion de Alemania* (groupe 48) 2386, 2387, 2392, 2393 et 2394, ainsi que dans ceux de la *Negociacion de Roma* (groupe 54): 3238, 3239, 3242, 3250 et 3251. Dans la *Negociacion de Flandes* (groupe 64) la correspondance au sujet de la paix de Nimègue remplit les *leg. 3862 à 3868*.

Au sujet des pourparlers qui se terminèrent par la paix de Ryswick il faudra consulter tout particulièrement les *leg.* 3891 et 3995 du même groupe. Il va sans dire que les autres *legajos* de l'époque contiendront, eux aussi, des documents fort importants à ce sujet.

Pour Gustaf-Adolf et la guerre de Trente ans je m'abstiendrai de citer des cotes, elles seraient trop nombreuses. Elles seraient du reste inutiles, car qui voudra étudier à Simancas la guerre de Trente ans ne pourra faire à moins de parcourir tous les *legajos* des années correspondantes des *negociaciones* des pays directement ou indirectement mêlés à cette gigantesque lutte.

Au sujet des faits et des événements de caractère et d'importance moins générales, les documents seront plus difficiles à trouver peut-être, mais relativement tout aussi nombreux et intéressants. Ainsi rien que dans les *legajos* des groupes 47 (*Flandes*) et 54 (*Roma*) pour l'époque correspondante, j'ai trouvé environ cent cinquante lettres et documents divers concernant la reine Christine de Suède et il va sans dire qu'en dépouillant de la même manière les *legajos* des années correspondantes des *negociaciones* de France et d'Allemagne on augmenterait facilement cette liste.

En revanche pour les faits isolés et d'importance secondaire ou accidentelle le hasard pourra seul suppléer souvent au manque d'index ou à un dépouillement méticuleux et systématique. C'est au hasard seul que j'ai dû ainsi la découverte dans le *leg.* 4686 (*negociacion de Francia*) d'une note constatant la présence de documents concernant les missions catholiques en Pologne et en Suède vers 1765, et celle de pièce ayant trait aux chapelles catholiques des ambassadeurs d'Espagne en Suède et au Danemark, dans le *leg.* 6639 de la *negociacion* de Russie.

The first part of the ...

The second part of the ...

The third part of the ...

The fourth part of the ...

The fifth part of the ...

The sixth part of the ...

ANNEXE N° VII.

Liste des *legajos* dont un dépouillement minutieux a été effectué pour le compte de la Mission Historique Finlandaise à Rome

A part une étude sommaire de l'importance générale des Archives au point de vue de l'histoire des pays du Nord-Baltique, mes recherches à Simancas visaient deux buts plus spéciaux : En premier lieu je me proposais une étude détaillée de la correspondance diplomatique ayant trait aux relations entre l'Espagne et la Suède durant les années 1576 à 1581, c'est-à-dire concernant les missions en Suède de Carlo Brancaccio et du capitaine Francisco de Eraso, agents espagnols, et des jésuites Laurentius Nicolai Norvegus et Antonio Possevino, agents du Saint-Siège, ainsi que les missions à Rome, à Naples et en Espagne des agents suédois Pontus de la Gardie et Paolo Ferrari. Secondement, je désirais parcourir la correspondance de l'ambassadeur espagnol à la cour impériale, Don Guillen de San Clemente, avec la chancellerie de Madrid, au sujet de l'élection royale de Pologne en 1587 et des expéditions en Suède de Sigismond Vasa, roi de Pologne et de Suède, durant la dernière décade du XVI^e siècle.

Les résultats de ces recherches — copies et index détaillés — font partie des collections de notre mission historique à Rome. Les documents seront publiés dans les deux volumes, actuellement sous presse, auxquels travaille la mission. Quant aux index, ils ne seront pas publiés, mais pour éviter un travail double à ceux de mes compagnons qui voudront étudier les *nordica*,

de Simancas, je donnerai ci-dessous la liste complète des *legajos* dont nous possédons des inventaires détaillés.

Ces *legajos* sont les suivants :

A. Fonds *Secretaría de Estado*.

Groupe N° 11 : *Negociacion de Roma*.

Legajos N°s 922 à 940. Correspondance de Don Juan de Zúñiga, ambassadeur espagnol à Rome, avec la chancellerie royale depuis l'année 1573 jusqu'en juillet 1581. En tout 19 *legajos*.

Groupe N° 8 : *Negociacion de Alemania*.

Legajos 673 à 691. Correspondance du comte de Monteagudo, du marquis d'Almaçan et de Don Juan de Borja, ambassadeurs d'Espagne à la cour impériale, avec la chancellerie de Madrid, depuis le commencement de l'année 1576 jusqu'à la fin de 1583. En tout 19 *legajos*.

Groupe N° 7 : *Negociacion de Flandes*.

Legajos 573 à 583. Correspondance de Don Juan d'Autriche et d'Alessandro Farnese, gouverneurs-généraux des Pays-Bas, avec la cour de Madrid, depuis le début de l'année 1577 jusqu'en juillet 1581. En tout 11 *legajos*.

Groupe N° 12 : *Negociacion de Nápoles*.

Legajos 1069 à 1082. Correspondance de Don Iñigo Lopez Hurtado de Mendoza et de Don Juan de Zúñiga, vice-rois de Naples, avec la chancellerie de Madrid, depuis les débuts de l'année 1577 jusqu'à la fin de l'année 1580. En tout 14 *legajos*.

Groupe N° 1 : *Corona de Castilla*.

Legajo 1 bis. Recueil de chiffres diplomatiques des ambassadeurs espagnols de différentes époques.

B. Autres fonds.

Secretarías provinciales. Consejo de Italia.

Legajo 3, Consultas des années 1573 à 1577.

Legajo 4, Consultas des années 1578 à 1582.

Legajo N° 225. Négociations diverses. En tout 3 *legajos*, contenant, en fait de *nordica*, un certain nombre de pièces très importantes concernant les procès au sujet de l'héritage Sforza à Naples, particulièrement pour ce qui concerne les origines de ces procès.

Total des *legajos* dépouillés et inventoriés : 67.

Le 15 Mars 1877

Cher Monsieur

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint

un exemplaire de la brochure que vous m'avez

demandée par votre lettre du 10 courant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance

de ma haute et respectueuse considération.

Je suis, Monsieur, votre dévoué serviteur.

Paul Boyer

Paris, le 15 Mars 1877

10, rue de Valenciennes

Paris

Cher Monsieur

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint

un exemplaire de la brochure que vous m'avez

demandée par votre lettre du 10 courant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance

de ma haute et respectueuse considération.

Je suis, Monsieur, votre dévoué serviteur.

Paul Boyer

Paris, le 15 Mars 1877

10, rue de Valenciennes

Paris

Cher Monsieur

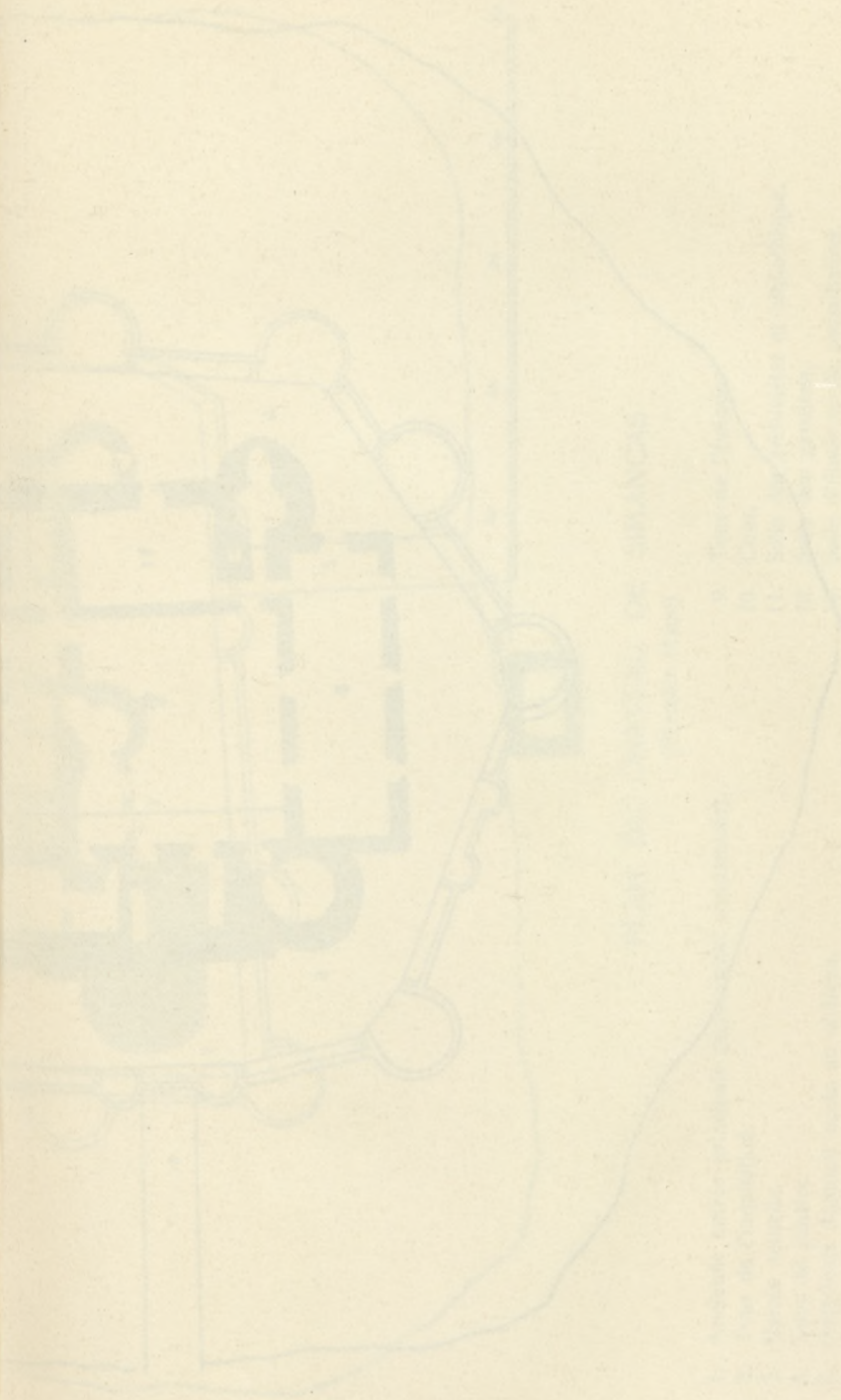
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint

un exemplaire de la brochure que vous m'avez

demandée par votre lettre du 10 courant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance

de ma haute et respectueuse considération.

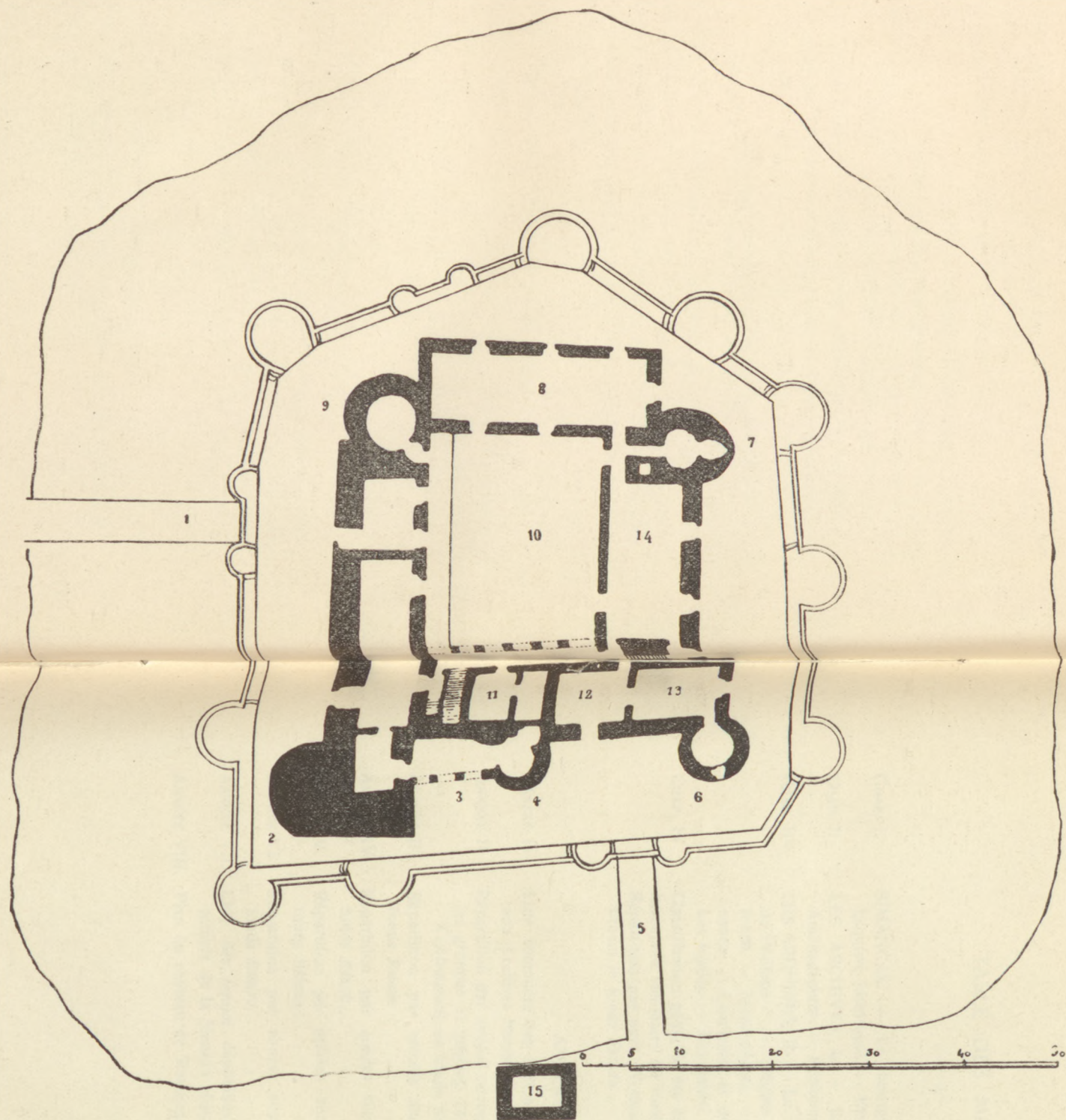


PLAN OF THE UNIVERSITY OF TORONTO

UNIVERSITY OF TORONTO
TORONTO, CANADA

VOLUME 1

ANNEXE N° VIII.



PLAN DU CHATEAU DE SIMANCAS

(Premier étage)

- | | |
|--|--|
| 1. Ancienne entrée principale (maintenant condamnée). | 9. Tour de l'évêque. |
| 2. Tour de l'inquisition. | 10. Cour. |
| 3. Entrée actuelle. | 11. Salle des archivistes et bibliothèque. |
| 4. Tour du portier. | 12. Salle des gardiens. |
| 5. Pont-levis donnant accès au château. | 13. Salle d'étude et de consultation. |
| 6. Bureau du Directeur des archives. | 14. Salle d'exposition. |
| 7. Tour du <i>patronato real</i> et cabinet de travail de Philippe IV. | 15. Logis du Directeur. |
| 8. Salle du fonds <i>Cámara di Castilla</i> . | |

TABLE DES MATIÈRES

		Pages
CHAP. I.	SIMANCAS. — La bourgade et son château. — Esquisse historique. — Etat actuel.	1
CHAP. II.	LES ARCHIVES, I. — Bâtiments. — Sécurité. — Aménagement. — Personnel. — Service.	11
CHAP. III.	LES ARCHIVES, II. — Le mécanisme gouvernemental de Philippe II. — Origine et formation des différents fonds. — Terminologie. — Le principe de la prove- nance. — Confusion et désordre du classement. — Les <i>legajos</i> . — Les index. — Les portefeuilles . . .	21
CHAP. IV.	Classification générale des différents fonds	39
	Inventaire sommaire du fonds <i>Estado</i>	51
	Répartition par pays (<i>Negociaciones</i>) des groupes cons- tituant le fonds <i>Estado</i>	71

ANNEXES

ANNEXE I.	Liste sommaire des documents provenant de Simancas aux Archives Nationales à Paris	77
ANNEXE II.	Répartition par années successives des <i>legajos</i> formant les groupes 11 (<i>Roma</i>), 12 (<i>Nápoles</i>), 7 (<i>Flandes</i>) et 8 (<i>Alemania</i>), du fonds <i>Estado</i>	81
ANNEXE III.	Répartition par années successives des <i>Danica</i> du fonds <i>Estado</i>	87
ANNEXE IV.	Répartition par années successives des <i>Polonica</i> du fonds <i>Estado</i>	91
ANNEXE V.	Répartition par années successives des <i>Russica</i> du fonds <i>Estado</i>	93
ANNEXE VI.	Répartition par années successives des <i>Suecana</i> du fonds <i>Estado</i>	97
ANNEXE VII.	Liste des <i>legajos</i> dépouillés et inventoriés pour le compte de la Mission Historique Finlandaise à Rome.	103
ANNEXE VIII.	Plan du château de Simancas.	107

TABLE DES MATIÈRES

1
2
11
21
30
31
32

CHAP. I. SWANANAS — Le porteur et son chien
Épaves historiques — L'île de Swannan

CHAP. II. LES ARCHIVES I. — Général — Swannan
Aménagement — Personnel — Services

CHAP. III. LES ARCHIVES II. — Le mécanisme gouvernemental
de l'Empire II. — Origine et formation des différents
fonds. Terminologie — La période de la guerre
monde — Conditions et détails du classement —
Les copies — Les index — Les post-sélections

CHAP. IV. Conditions générales des différents fonds
Inventaire sommaire du fonds Kéala
Répartition par pays (régions) des groupes con-
stituant le fonds Kéala

ANNEXES

37
41
47
51
57
63
67
73
79
85
91

Annexe I. Liste sommaire des documents provenant de Swannan
aux Archives Nationales à Paris

Annexe II. Répartition par années successives des copies jointes
des groupes II (fonds II (Kéala)), I (Kéala) et
à l'échelle de fonds Kéala

Annexe III. Répartition par années successives des copies de
fonds Kéala

Annexe IV. Répartition par années successives des copies de
fonds Kéala

Annexe V. Répartition par années successives des copies de
fonds Kéala

Annexe VI. Répartition par années successives des copies de
fonds Kéala

Annexe VII. Liste des pages défectives et inventées pour le
compte de la Mission Historique Française à Rome

Annexe VIII. Plan du château de Swannan